

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

VOL 6, N° 1 HIVER 2014

PAROLES de droit

NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40068963

**L'APPRENTISSAGE
PAR LA PRATIQUE**

**L'AIDE
FISCALE
ACCORDÉE AUX
ORGANISMES
RELIGIEUX**

**L'INTERACTION
ENTRE LE
DROIT ÉTATIQUE
ET LE DROIT
UNIVERSITAIRE**



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



3

MOT DU DOYEN

4

BILLET

« Je me souviens... » par Danielle Côté

5 - 8

DOSSIER

Conjuguer théorie et pratique :
une approche pédagogique à l'écoute du milieu professionnel

9 - 20

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

21

PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

22 - 23

MATIÈRE GRISE

Lex Universitatis : étude de l'interaction entre le droit étatique et le droit universitaire au Québec

24 - 25

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Jacques Auger, Jad-Patrick Barsoum, Catherine Fugère-Lamarre, Marie-Catherine Girouard, Maude Grenier, Paul-Matthieu Grondin, Caroline Larouche et Alex Tremblay

26 - 27

RECHERCHE

Des milliards en fonds publics
aux organisations religieuses : charité bien ordonnée?

28

FOCUS ÉTUDIANT

La diversité juridique, linguistique et culturelle au service du droit international

29

PARLONS PRATIQUE

Une profession pratique passe par une formation pratique

31 - 34

ADDUS

Mot du président, souvenirs des Retrouvailles 2013,
cocktails du printemps 2013 et activités à venir

35

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

CRÉDITS

Corédacteurs en chef
- Marie-Luce Cheney
- David Jobin


Comité de rédaction
- Caroline Boutin
- Josée Chartier
- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Éliane-Marie Gaulin
- Sébastien Lebel-Grenier
- Pascal Morin
- David Pavot
- Josée Perreault
- Marie-Pierre Robert

Collaborateurs
- Neville-Warren Cloutier
- Danielle Côté
- Marc-André Ferron
- Hélène Godin
- Charles Lamoureux
- Stéphanie Landry
- Marjorie Langlois
- Sébastien Lebel-Grenier
- Finn Makela
- Jonathan Martin
- Annie-Jane Mélançon-Brière
- Pascal Morin
- Robin Renaud
- Guillaume Rousseau

Photos
- Savitri Bastiani
- Martin Blache
- Michel Caron
- Jacques Frenette
- Robert Laflamme
- François Lafrance
- Et divers collaborateurs

Conception graphique
- Graphic-Art

Paroles de droit
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
communication.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 9000 exemplaires

 Imprimé sur du papier
100 % post-consommation

ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca

Photo de la page couverture :
Catherine Souffront, étudiante au diplôme en pratique du droit criminel et pénal



MOT DU DOYEN

METTRE LA PRATIQUE EN VALEUR

Chers diplômés, chers étudiants, chers amis de la Faculté,

Vous avez sans doute remarqué la nouvelle livrée de votre *Paroles de droit*. Après cinq ans, il nous est apparu pertinent de renouveler la conception graphique de la revue, tout en maintenant les repères essentiels qui la structurent. Pour tout savoir sur nos succès, nos initiatives et nos projets, vous retrouverez donc les mêmes rubriques sur la Faculté, ses diplômés et la communauté juridique.

Le présent numéro met en valeur l'une des caractéristiques ayant défini la Faculté dès sa création et la distinguant encore aujourd'hui, soit sa proximité avec la pratique.

Rappelons que la Faculté a été fondée en 1954 par des praticiens qui, pendant presque dix ans, ont assuré bénévolement l'ensemble des activités pédagogiques. La Faculté était logée dans les combles du palais de justice et les cours se donnaient généralement avant ou après que la Cour ne siège. Sans surprise, en plus de posséder de solides connaissances juridiques, les premiers diplômés étaient prêts à affronter les rigueurs de la pratique dès l'obtention de leur diplôme.

La Faculté a su tirer avantage de cette intime relation des premiers jours avec la pratique pour bâtir, avec le temps, un curriculum qui a su s'adapter à la complexification du droit, tout en continuant à former des juristes qui se démarquent immédiatement sur le marché du travail par leur compétence et leur polyvalence.

Cette formation axée sur la pratique se manifeste notamment par l'entremise des activités de simulation juridiques offertes en deuxième année du baccalauréat en droit, dont les procès en première instance. Les activités cliniques offertes en troisième année continuent d'occuper une place importante dans l'offre de formation. Bien entendu, les programmes offerts en régime coopératif, les seuls au Québec, sont emblématiques de cette spécificité sherbrookoise qui colore par ailleurs l'ensemble des enseignements.

Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, cette mise en valeur de la pratique caractérise aussi nos programmes de cycles supérieurs. Ceci découle de notre conviction qu'il est non seulement de notre responsabilité de former des juristes possédant des connaissances et des compétences à la fine pointe de l'évolution du droit, mais aussi de notre devoir d'assurer que nos diplômés sauront les transposer aisément et de manière pertinente dans un contexte de pratique. En somme, nous formons nos étudiants pour qu'ils puissent, en raison de leurs compétences étendues, être des acteurs des transformations contemporaines du droit.

Je vous invite donc à découvrir ou à redécouvrir comment la Faculté renouvelle continuellement, à travers une approche distinctive et des modalités pédagogiques innovantes, une formation qui fait une large part à la préparation aux exigences de la pratique.

Bonne lecture!

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier



BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

Admise au Barreau en 1978, la juge Côté débute sa carrière à l'aide juridique. Par la suite, elle exerce la pratique du droit général au cabinet des avocats Desmarais Scott Pariseau Côté, pour ensuite se spécialiser en droit du travail et en droit commercial. En 1983, elle est nommée substitut du procureur général et pratique le droit criminel à Sherbrooke. De 1989 à 1994, elle est avocate aux poursuites criminelles au ministère fédéral de la Justice, à Montréal.

Nommée juge à la Cour du Québec pour la chambre civile et la chambre criminelle et pénale en novembre 1994, elle devient par la suite membre de la division administrative de la Cour du Québec et du Tribunal des professions.

En juin 2011, elle est nommée juge en chef adjointe à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Elle exerce ses fonctions sur tout le territoire du Québec.

Pendant plusieurs années, elle est chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec (à Montréal et à Sherbrooke), de même qu'au Département des sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal. Aussi, elle est très active au sein du conseil d'administration de la section canadienne de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ), et ce, depuis plusieurs années.

Je me souviens comme si c'était hier de mon arrivée à Sherbrooke pour entreprendre mes études en droit : j'avais quitté la Côte-Nord le samedi matin afin de me rendre à Montréal chez ma sœur qui avait offert de venir me reconduire, et ce, afin de faciliter la transition. Nous étions en 1974, j'avais 18 ans et c'était la première fois que je quittais le nid familial, autrement que pour un court voyage.

Je me présente aux résidences sur l'heure du midi afin de prendre possession de ma chambre : avec surprise, j'apprends qu'aucune n'est disponible puisque les démarches de réservation devaient avoir été faites longtemps d'avance, ce que je n'avais pas fait! En état de choc, nous parcourons La Tribune afin de dénicher une place où loger le soir même. Inutile de dire que l'exercice s'est avéré difficile : j'étais probablement la seule étudiante qui ne savait pas qu'il fallait réserver sa résidence avant le début des cours et, par voie de conséquence, tout était loué ou presque.

Lundi matin, arrivée à la Faculté pour mon premier cours : deuxième choc culturel! Tous les étudiants ont leurs Code civil et Code de procédure civile en mains et sont prêts à prendre des notes... Nous sommes loin des débuts de session au collégial. Je quitte à la pause, afin de réfléchir à mon avenir car, subitement, je ne suis plus certaine que ma place est en droit alors que j'avais fait ce choix dès mes études secondaires.

Je décide de retourner le lendemain matin et, dès lors, c'est le début d'une période magique : mon séjour à la Faculté de droit m'a permis de rencontrer des étudiants stimulants, des professeurs engagés et dévoués, un personnel de soutien d'une gentillesse inestimable et un campus fantastique.

Venant de Baie-Comeau, c'est vers l'Université Laval que j'aurais dû, en principe, me diriger. J'ai choisi Sherbrooke sur les conseils de deux avocats qui y avaient fait leurs cours et qui me disaient que c'était l'endroit où la vie facultaire était la plus agréable, et

ce, en raison de la dimension humaine. Ils avaient raison et, encore aujourd'hui, je considère que je le dois une fière chandelle.

En effet, je crois fermement que le plaisir que j'ai eu, tout au long de mon parcours professionnel, est directement relié au choix que j'ai fait à ce moment : déjà à cette période, la direction de la Faculté encourageait un heureux mélange entre théorie et pratique. Je me souviens de mon procès simulé en droit criminel, sous la direction de feu Richard Crépeau, comme d'une expérience inoubliable qui m'a donné la piqure du droit criminel et qui m'a convaincue que je voulais passer ma vie dans une salle de cour.

Quelques années plus tard, j'ai été invitée par la Faculté à titre de chargée de cours en droit pénal : un privilège que je chéris encore même si mes obligations professionnelles ne me permettent plus d'enseigner.

Ayant été membre du conseil de faculté pendant plusieurs années, j'ai eu la chance de travailler avec des visionnaires qui ont su permettre à notre Faculté d'être toujours à la fine pointe en termes de programmes offerts : le nombre d'inscriptions qui ne cesse d'augmenter en est un vibrant témoignage.

Je suis fière d'être une diplômée de cette faculté et je tiens à dire aux étudiants qu'ils ont fait le meilleur choix : le bagage que vous apporterez, après vos études à Sherbrooke, vous ouvrira des horizons insoupçonnés.

Danielle Côté (L.L.L. 1977)
Juge en chef adjointe
Chambre criminelle et pénale
Cour du Québec

UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOUTE DU MILIEU PROFESSIONNEL

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a toujours su se distinguer en misant sur l'innovation et en adoptant une approche axée sur la mise en pratique des apprentissages. Cette vision d'avant-garde a d'ailleurs permis à différents programmes uniques de voir le jour. Il n'y a qu'à penser aux formations en droit et politiques de la santé (DPS), en prévention et règlement des différends (PRD), en common law et droit transnational (DTN) et, plus récemment, en droit international et politique internationales appliqués (DIPIA) et en pratique du droit criminel et pénal (DCP).



Malgré les différences entre les champs d'expertise visés par ces programmes, il est facile de constater de nombreux points communs entre ces formations à première vue diamétralement opposées : elles ont toutes été réfléchies, bâties et déployées en réponse à des besoins exprimés par la pratique et se rattachant à des domaines d'avenir.

À titre d'exemple, il y a trente ans, les enjeux de plus en plus complexes liés au droit et à la santé rendaient incontournable la présence de juristes spécialisés. Ceux-ci permettraient aux établissements de santé et aux gestionnaires de mieux cerner les problématiques propres au milieu. Cette nécessité a provoqué une réflexion stratégique et donné lieu à la création des programmes en droit et politiques de la santé (DPS). Trente ans plus tard, ces mêmes enjeux ont évolué et la formation qu'offre la Faculté a évolué avec eux. Ce souci d'actualisation et d'amélioration

constante de la formation se manifeste notamment par le processus d'évaluation périodique des programmes de DPS présentement en cours. L'idée est assez simple : aussi novatrice qu'elle puisse être, toute formation doit être continuellement mise à jour en fonction des enjeux pratiques propres au milieu professionnel vers lequel elle dirige ses diplômés.

Des parcours de professionnalisation aux cycles supérieurs

La vision novatrice de la Faculté permet de mettre les choses en perspective et d'offrir une formation différente aux étudiants. Cette différence s'explique encore une fois par le côté appliqué associé à l'Université de Sherbrooke. Et cette couleur teinte plus que jamais les programmes de cycles supérieurs.

Par le passé, les études supérieures étaient souvent considérées comme un simple atout supplémentaire. La réalité professionnelle a suffisamment changé pour rendre cette perception caduque. Bon nombre de carrières exigent aujourd'hui un parcours enrichi. C'est exactement dans cette optique que les programmes d'études supérieures de la Faculté sont pensés, d'où le concept de parcours de professionnalisation. La Faculté propose un cheminement conçu en fonction de l'étudiant qui souhaite réaliser un objectif professionnel précis ou poursuivre un type de carrière en particulier.

Des activités cliniques et des simulations

Aux programmes d'études proprement dits s'ajoutent évidemment diverses activités pédagogiques s'inscrivant toujours dans cette approche pratique de l'apprentissage du droit. Par exemple, le programme



d'activités cliniques de la Faculté permettra, en 2013-2014, à plus de 75 étudiants de bénéficier de cette formation expérientielle au sein d'organismes gouvernementaux, d'établissements institutionnels ou d'organismes communautaires.

« Le programme permet à nos étudiants de développer leurs habiletés professionnelles et de mettre à l'épreuve leurs connaissances juridiques dans des situations d'apprentissage réelles, tout en leur donnant une expérience de travail concrète en droit à inscrire dans leur *curriculum vitae* », précise Me **Josée Chartier** (LL.B. 1998, DDN 1999), coordonnatrice des activités pédagogiques de recherche et de communication. « La variété des activités offertes permet réellement aux étudiants de trouver un milieu épanouissant. »

David Eduardo Lopez Sanso (LL.B. 2013) a eu la chance de faire un stage auprès de l'honorable Mark G. Peacock. « J'ai eu l'immense privilège de travailler avec un juge de la Cour supérieure de Montréal. J'ai pu mettre en œuvre et développer mes habiletés professionnelles, notamment la recherche, l'analyse de dossiers et d'arguments, ainsi que la préparation et la rédaction d'opinions juridiques. En plus d'une activité professionnelle incroyablement stimulante et enrichissante, le juge a fait en sorte qu'il s'agisse d'une expérience humaine hors du commun. »

Une formation en DIPIA demandée par le milieu

Comme dans l'exemple des programmes en droit et politiques de la santé cité plus tôt, la plupart des programmes offerts à la Faculté sont nés pour satisfaire des besoins exprimés par la pratique. C'est précisément le cas du cheminement de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA). La professeure **Geneviève Dufour**, codirectrice du programme, explique une partie de la démarche qui a précédé – et justifié – la naissance du programme. « Avant de créer le programme, nous avons fait une étude de marché et contacté des gens dans les organisations internationales, les ONG et les ministères, mais aussi dans les cabinets d'avocats. L'exercice a permis d'apprendre que ces entités recherchent des étudiants qui sont directement opérationnels, de là l'aspect appliqué du programme, et qui sont capables de réfléchir dans les deux disciplines : la politique et le droit. »

En DIPIA, l'aspect appliqué est omniprésent. Il s'agit de l'approche pédagogique choisie; chaque cours est bâti en conséquence. Les problématiques sont déterminées en fonction de l'actualité, afin que les problèmes posés soient bien réels. Les apprentissages se font beaucoup au moyen de méthodes

pédagogiques mettant les savoirs en application. « On a fréquemment recours aux mises en situation, aux apprentissages par problèmes, à la simulation, etc. », ajoute la professeure Dufour. L'aspect appliqué est également présent dans le cadre du projet de fin d'études. Les étudiants, appelés à choisir entre un stage ou un mandat, y sont placés en contact direct avec le milieu de la pratique.

La professeure Dufour ajoute qu'un programme appliqué, à la différence d'un programme universitaire visant essentiellement à transmettre des connaissances aux étudiants, permet aussi de mettre en pratique les connaissances acquises. « On reproduit ce que tout employé doit être en mesure de faire : trouver la réponse, produire une note de service et communiquer le fruit de ses résultats dans le cadre d'une réunion de travail. »

Une approche touchant même la maîtrise de type recherche

La maîtrise en droit de type recherche a pour objectif de développer des habiletés de réflexion avancées en droit. Du point de vue pratique, une place importante est laissée à l'approche multidisciplinaire; il s'agit de réfléchir le droit de différents points de vue externes au droit. Selon Me **Nicolas Ouimet**, adjoint au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures, « le programme offre une démarche méthodologique permettant de mieux structurer la recherche; dans la pratique, ça se traduit par une plus grande rigueur dans l'analyse des dossiers ou la préparation d'opinions juridiques complexes. » L'enseignement sous forme de séminaires permet aux étudiants, par une interaction constante, de raffiner leur pensée et de la vulgariser pour mieux la communiquer.

Indirectement, la maîtrise en droit de type recherche suit l'approche pratique mise en place, puisqu'il s'agit souvent, comme le précise Me Ouimet, d'une étape nécessaire à la poursuite d'une carrière professorale ou à l'exercice de certaines fonctions au sein de ministères, notamment celles d'analyste politique.

Un enseignement favorisant la mobilité

En 2003, le souci d'innovation propre à la Faculté faisait naître une formule unique au Québec pour ajouter un diplôme de deuxième cycle en commun

SAVIEZ-VOUS QUE?

Durant leur 3^e année d'études, **Geneviève Richard**, étudiante en droit et sciences de la vie, et **Nicolas Gagnon**, étudiant en droit, ont remporté le prix du 3^e meilleur tandem au Concours Pierre Basile-Mignault, qui s'est tenu à l'Université Laval les 15 et 16 février 2013. Geneviève a également remporté le titre de 2^e meilleure plaideuse, remportant ainsi la Coupe du Barreau canadien (division Québec).

law et droit transnational à une formation en droit civil. D'une part, les cours se donnent intensivement l'été. D'autre part, cette formule estivale permet de mobiliser des professeurs et praticiens chevronnés qui rendent les séminaires plus concrets en misant sur une approche appliquée. Le programme est construit pour former des juristes qui peuvent pratiquer dans n'importe quelle province canadienne et à l'étranger, puisque le volet transnational prépare aussi à la pratique internationale. La Faculté a ainsi vu plusieurs de ses diplômés s'expatrier, notamment à Londres, New York, Paris, Genève, Hong Kong et Dubaï.

Notons aussi que les cours sont enseignés selon la méthode socratique privilégiée dans les juridictions de common law. « Cette construction dialogique de la règle de droit, à partir de la jurisprudence, prépare les étudiants pour la pratique ailleurs au Canada », ajoute le professeur **Finn Makela**, directeur des programmes de common law et droit transnational. Ce programme offre également la possibilité de réaliser un stage en organisation internationale : « Nos étudiants ont fait des stages éminemment pratiques au sein, par exemple, du Bureau international du travail à Genève, de Biodiversity international à Rome et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève ».

Une pédagogie idéale pour la prévention et le règlement des différends

Pionnière et chef de file en matière de prévention et règlement des différends (PRD), la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke cherche toujours à offrir la formule pédagogique qui permettra à ses étudiants d'appliquer concrètement leurs apprentissages. C'est on ne peut plus important dans le domaine de la justice participative. Le programme de PRD comprend une très vaste dimension pratique, articulée autour des trois processus fondamentaux de prévention et de règlement des différends : la négociation, la médiation et l'arbitrage. Ces domaines font l'objet de cours spécialisés, aussi bien dans la pratique interne que dans la pratique internationale. Ces cours sont dispensés par des professeurs ou des praticiens en exercice de très haut niveau (avocats internes et internationaux, médiateurs, travailleurs sociaux, arbitres, magistrats et diplomates).

Le professeur **Hervé Cassan**, également consultant international et ancien diplomate aux Nations unies et au sein d'autres organisations internationales, est aujourd'hui un acteur clé de la formation en PRD. « Le programme en PRD de l'Université de Sherbrooke est unique au Québec et même dans l'ensemble du monde francophone. Il répond à un besoin d'autant plus grand que les modes alternatifs de règlement des différends sont de plus en plus souhaités par la population et qu'il y a un réel déficit de spécialistes dans ce domaine. La formation de Sherbrooke en PRD est donc suivie de plus en plus, à la fois par des étudiants poursuivant leur cursus universitaire et par des praticiens ayant besoin de compléter leur formation initiale. »

L'examen du devenir professionnel des étudiants et des anciens étudiants en PRD montrent que les carrières offertes et accessibles sont de plus en plus variées, car le domaine de la prévention et du règlement des différends concerne non seulement ceux qui vont en faire leur profession, comme les avocats, les médiateurs ou les arbitres, mais aussi ceux qui sont appelés à utiliser la négociation et la médiation dans des secteurs de plus en plus diversifiés (banques, compagnies d'assurance, entreprises, services publics, établissements scolaires, syndicats, associations culturelles et interculturelles, etc.).

Un tout nouveau diplôme déjà reconnu

Si la dimension pratique se traduit dans certains programmes par un choix différent d'enseignants, notamment en faisant une place plus grande aux praticiens, elle est omniprésente dans le nouveau diplôme de deuxième cycle en pratique du droit criminel et pénal. La professeure **Marie-Pierre Robert**, codirectrice du programme, l'explique bien. « Le programme se caractérise par l'apprentissage par dossiers simulés, mais l'approche pratique est aussi intégrée dans les cours plus traditionnels. En termes pédagogiques, le programme est un parcours de professionnalisation. »

Pour les dossiers simulés, les étudiants sont regroupés en équipes de trois et chaque équipe se voit confier six dossiers différents en matière criminelle et pénale. Ils agissent tantôt comme procureur de la poursuite, tantôt comme procureur de la défense.



Ils doivent gérer ces dossiers tout au long de l'année, de l'autorisation de la poursuite à la détermination de la peine.

Les avocats qui pratiquent en droit criminel sont appelés à plaider régulièrement, très rapidement dans leur carrière, et ils doivent souvent gérer un nombre très important de dossiers différents. « En apprenant les bonnes méthodes et en ayant une rétroaction constructive et des défis de plus en plus grands, le programme de deuxième cycle en pratique du droit criminel et pénal les prépare à la pratique en plus de leur donner une solide formation théorique en droit criminel », conclut la professeure Robert.

Une couleur aussi distinctive que réfléchie

En définitive, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke est très fière de structurer ses programmes de manière à transmettre la connaissance et les outils pour la mettre efficacement et rapidement en pratique. Les diplômés n'en sont que plus opérationnels et polyvalents. Hervé Cassan résume bien l'idée générale qui assoit la conjugaison de la théorie et de la pratique. « Ce qui rend un étudiant de niveau universitaire autonome et compétitif, ce n'est pas la seule formation pratique – l'Université n'est pas une école professionnelle –, mais l'apprentissage intégratif de concepts théoriques assimilés et d'habiletés pratiques maîtrisées. »

SAVIEZ-VOUS QUE?

Alexandre L.-Boulé, Alexandre Hamel et Marc-André Ferron, étudiants au DIPIA, ainsi que **Maripier Brossard**, du baccalauréat en droit, ont remporté le prix du 3^e meilleur mémoire au Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau, qui s'est tenu à Bucarest, en Roumanie, du 27 avril au 4 mai 2013.



NOMINATION

ROBERT P. KOURI REVIENT AU COMITÉ DE DIRECTION

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le professeur **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) a repris du service au comité de direction de la Faculté en succédant au Pr **Mathieu Devinat** à titre de vice-doyen à la recherche, un poste qu'il avait déjà occupé de 2000 à 2002. Il devient donc responsable de la recherche, des programmes de cycles supérieurs de type recherche et de la formation continue.

Professeur à la Faculté depuis 1966, Robert P. Kouri a assuré la direction des programmes en droit et politiques de la santé de 1999 à 2003. Il a publié les ouvrages *La responsabilité civile médicale* en collaboration avec Alain Bernardot et *L'intégrité de la personne et le consentement aux soins* en collaboration avec la Pr **Suzanne Philips-Nootens** (LL.B. 1980).

Il a présidé les travaux du comité éditorial du *Private Law Dictionary and Bilingual Lexicons* au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec et il a été professeur invité à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il a aussi participé aux travaux de

réforme qui ont mené à l'adoption du Code civil du Québec et agi comme consultant auprès de Justice Canada, du ministère de la Justice du Québec et de la Commission de réforme du droit du Canada. Il est directeur du Groupe de recherche en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke (GREDSUS), membre du Board of Professional Advisors de la revue *American Journal of Contemporary Health Law and Policy*, membre du Comité d'éthique de la recherche de Santé Canada et rédacteur adjoint du Recueil de jurisprudence canadienne en responsabilité civile publié par Carswell Thomson.

LUC LAROCHELLE ET LOUIS-PAUL ALLARD NOMMÉS AMBASSADEURS



L'ambassadeur 2013, Luc LaRoche.



L'ambassadeur du développement durable, Louis-Paul Allard.

Le 25 avril 2013, lors de la 18^e édition du Gala du rayonnement, deux nouvelles personnalités issues du milieu juridique ont joint les rangs du très sélect club des Ambassadeurs de l'Université de Sherbrooke. Me **Luc LaRoche** (LL.L. 1970) a été nommé ambassadeur de la Faculté de droit, tandis que Me **Louis-Paul Allard** (LL.L. 1970) a reçu le titre d'ambassadeur du développement durable de l'institution. Ces distinctions prestigieuses sont réservées aux diplômés qui rayonnent dans leur champ d'activité et qui inspirent l'excellence et le dépassement.

Tout juste avant le Gala du rayonnement, la Faculté procédait au dévoilement des plaques de ses ambassadeurs 2013. « Nous sommes ici ce soir pour honorer deux de nos diplômés qui, par la richesse de leur parcours et de leur engagement dans leur communauté, honorent leur *alma mater* », a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

Me Luc LaRoche

Me LaRoche a mené en parallèle deux carrières d'une richesse remarquable. Il a tout d'abord mené une pratique en droit des valeurs mobilières et en droit des affaires au sein du cabinet canadien Borden Ladner Gervais. Expert reconnu, il a été responsable de transactions complexes et a joué un rôle important à titre d'associé.

Sa deuxième carrière est plus inhabituelle pour un juriste. Dès ses études, il s'est intéressé aux arts. Il est d'abord reconnu comme collectionneur et mécène. Il a en effet acquis au cours de sa vie quelque 1500 œuvres d'artistes québécois. Doté d'un flair pour identifier le talent, il a soutenu de nombreux artistes émergents. Me LaRoche est lui-même un artiste reconnu. En 2012, il avait déjà publié 35 nouvelles dans les pages de revues ou d'œuvres collectives, quatre recueils de nouvelles, des poèmes dans six revues ainsi que deux recueils de poésie. Il a été finaliste du Prix Alfred-Desrochers 2001 et du Prix de l'Académie 2001 pour son premier recueil de nouvelles, *Ada regardait vers nulle part*. Son premier recueil de poèmes intitulé *Ni le jour ni la nuit* a été finaliste du Prix Alfred-Desrochers 2005.

Il a également collaboré avec le sculpteur Michel Goulet en écrivant des textes découpés dans le

métal de sculptures monumentales, dont *Nulle part/Ailleurs*, une œuvre installée en permanence au bord de la rivière Magog à Sherbrooke.

Me Louis-Paul Allard

Me Allard a lui aussi mené de multiples carrières bien remplies. Comme juriste d'abord, il a été, dès le début de sa carrière, membre fondateur de l'aide juridique. En 1973, il a occupé le poste de directeur du service de l'information de la commission des services juridiques du Québec. En 1993, il a été nommé vice-président de la commission et a occupé le poste de directeur de l'information.

Louis-Paul Allard est également un communicateur reconnu. De 1965 à 1993, il a été journaliste, reporter et animateur d'émissions de variété et d'affaires publiques. Grand vulgarisateur, il est le concepteur et le scénariste des émissions télévisées la *Minute*

juridique et *Justice pour tous*, diffusées pendant plus de quinze ans. Il a également été chroniqueur pour plusieurs revues et magazines de plein air et d'environnement.

Il est aussi reconnu pour son engagement environnemental. Il devient président fondateur de la corporation *À court d'eau* en 1984. Deux ans plus tard, il crée la fondation québécoise en environnement, dont il est toujours président. Il fait partie du groupe directeur pour le développement et la mise en valeur du fleuve St-Laurent, ainsi que de la table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. Il a présidé le conseil d'administration de la SEPAQ et a été membre du conseil d'administration de la société de la faune et des parcs du Québec. En 2012, il est intronisé au Cercle des Phénix, un regroupement de personnalités québécoises ayant contribué de manière significative à la protection de l'environnement.



Ambassadeurs présents

Les ambassadeurs Robert Normand, Louis-Paul Allard, Luc LaRoche, le doyen Sébastien Lebel-Grenier, le grand ambassadeur Denis Paré et l'ambassadeur Michel Coutu.

QUELQUE 165 000 \$ PARTAGÉS ENTRE 82 LAURÉATS

Le Gala du mérite étudiant, tenu le 28 novembre au Centre culturel, a une fois de plus donné lieu à de belles rencontres entre les lauréats, le personnel de la Faculté et tous les invités présents. Organisée conjointement avec La Fondation de l'Université de Sherbrooke, la cérémonie annuelle a souligné la réussite de 82 étudiantes et étudiants, qui se sont partagé près de 165 000 \$ en prix et bourses.

« Nous souhaitons que votre réussite soit une source de motivation pour vos pairs et que vous vous engagiez à votre tour envers leur réussite, par exemple à travers le Centre d'entraide à l'étude, a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**. Votre réussite contribue aussi au rayonnement de la Faculté. Plus l'excellence de la formation que nous offrons est connue et reconnue, plus il sera facile de vous insérer dans votre future carrière et d'y obtenir l'avancement que vous méritez. »

Un message de reconnaissance et d'engagement

Madame **Josée Byrns**, diplômée de la cohorte 2013 et deux fois boursière, a livré un témoignage bien personnel. S'adressant aux donateurs, elle a mentionné l'impact de leur geste et l'importance qu'il revêt. « Personnellement, je ne pouvais recevoir la bourse portant le nom de Madame la juge **Danielle Côté** (LL.L. 1977) sans d'abord chercher à connaître qui elle était sur le plan professionnel. J'ai fait quelques recherches et j'ai été impressionnée par son parcours,



Invités d'honneur

Christopher Morin, Cédrik Gignac, Maxime Arcand, Jean-François Pagé, Sophie Châteauvert, Stéphane Reynolds, Caroline Martel, Louis-Paul Allard, Alain Désy, Édith Charbonneau, Raymond-Mathieu Simard, Martin Buteau, Monique Gagnon-Tremblay, Sébastien Lebel-Grenier, François Tôth, Louis Auclair, Claude Villeneuve, Suzanne Philips-Nootens, Roberto Savarese, Neville-Warren Cloutier, Marie-Noëlle Guay et Louis Bossé.

a-t-elle affirmé. Il m'arrive encore aujourd'hui de penser à Madame la juge et de me demander ce qu'elle aurait pensé de tel geste, telle décision ou encore du résultat obtenu à un examen. »

Elle avait des félicitations, mais aussi des conseils à transmettre aux lauréats. « Aujourd'hui, vos efforts sont récompensés. Vous pouvez être fiers de ce que

vous avez accompli. Je vous invite également à être humbles : tous n'ont pas la chance de voir souligner de si belle façon les efforts déployés. » En terminant, elle a invité les étudiants à offrir du temps et de l'aide à leurs pairs, en participant entre autres au programme pro bono, au Carrefour de l'engagement étudiant ou au programme de tutorat.

MERCI à nos donateurs

Association de droit Lord Reading

Association générale des étudiants en droit

Barreau de Saint-François

Barreau du Québec

Bereskin & Parr

Crochetière, Pétrin

Davies Ward Philips & Vineberg

De Grandpré Chait

Dentons

Éditions Yvon Blais

Fasken Martineau

Fonds Chénier-Picard

Fonds de la Faculté de droit

Fonds Guy-R. Landry – Monty Coulombe

Fonds institutionnel de
l'Université de Sherbrooke

Fonds des retraités de l'Université
de Sherbrooke

Fournier Demers Bureau Borduas

Grondin Savarese

Heenan Blaikie

Instituts de recherche en santé du Canada

Isabelle Dumont, notaire

Jolin Lebreux, notaires

L'honorable juge Danielle Côté

Magistrature du district judiciaire de
Saint-François

Me Neville-Warren Cloutier

Monette Barakett

Monty Coulombe, S.E.N.C.

Norton Rose Fulbright

Sanofi Canada

Sherbrooke Innopole

Wilson & Lafleur



Bourse d'admission à la maîtrise

Nicholas Thiffault, Steven Rousseau, Martin Leblanc-Massé, Maria Raquel Da Silva Martins et Maripier Brossard reçoivent chacun une bourse d'admission à la maîtrise d'une valeur totale de 7500 \$, remise par Me Nicolas Ouimet et le Pr Robert P. Kouri. Absent : **Éric Poirier**



Médaille Albert-Leblanc/Prix du doyen

Camille Dontigny reçoit la Médaille Albert-Leblanc et le Prix du doyen de 1000 \$, remis par l'ambassadrice 2012 de la Faculté Mme Monique Gagnon-Tremblay et le Pr Sébastien Lebel-Grenier.



Prix sur la Justice participative

Alexandra Pinard-Rioux reçoit le Prix sur la justice participative du Barreau du Québec de 500 \$, remis par la Pre Carmen Lavallée et Me Claude Villeneuve.



Bourse Dentons

Terresa Bei Bei Feng, Lisa Dubé et Isabelle Hamel-Hébert reçoivent chacune une bourse Dentons de 2000 \$, remise par le Pr Arthur Oulaï et Me Caroline Martel.



Bourse Isabelle Dumont

Narjisse Imaddahen reçoit la bourse Isabelle Dumont, notaire de 1000 \$, remise par le Pr Patrick Mignault et le Pr Martin Buteau.



Bourse des IRSC

Catherine Pariseault et Karine Thériault, qui sont respectivement représentées par France Landry et Louis Pariseault ainsi que Justine Thériault, reçoivent chacune une bourse des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) Programme de formation en droit, éthique et politiques de la santé de 19 729 \$, remise par le Pr Robert P. Kouri et le Pr Arthur Oulaï.



Palmarès du doyen – 1^{re} année

Émilie Marceau, Terresa Bei Bei Feng, Delphine Ducasse, Lisa Dubé, Ludovick Whear-Charrette, Pierre-Luc Racine, Alexandre Lambert, Jean-Philippe Dionne et Christian Bourgeois figurent au Palmarès du doyen – 1^{re} année. Ils sont accompagnés de Mme Monique Gagnon-Tremblay et du Pr Sébastien Lebel-Grenier.

Absente : Chantal Racette



Palmarès du doyen – 2^e année

Josiane Rioux-Collin, Gabrielle Harvey, Cédrik Gignac, Carl Dutrisac, Jessica Drolet, Audrey Castonguay et Jules Dumas-Richard figurent au Palmarès du doyen – 2^e année. Ils sont accompagnés du Pr Sébastien Lebel-Grenier et de Me Louis-Paul Allard.

Absentes : **Andréanne Desmarais, Gabrielle Godin et Sarah de Villers.**



Palmarès du doyen – 3^e année

Camille Dontigny, Marika Couture-Houle, Simon Chénard, Kelly Plamondon, Marie-Lou Laprise, Pierre-Alexandre Brière, François Fournier-Gendron, représenté par Rachel Dion, Frédérique Tremblay, Karine Bilodeau et Laurence Bélanger figurent au Palmarès du doyen – 3^e année. Ils sont accompagnés du Pr Sébastien Lebel-Grenier et de Me Louis-Paul Allard.

Absents : **Sébastien Brault et Pierre-Olivier Tremblay.**

COLLATION DES GRADES ET CÉRÉMONIES DE REMISE DES DIPLÔMES DE 2^e CYCLE

PRÈS DE 300 DIPLÔMÉS, TROIS TITRES HONORIFIQUES ET BEAUCOUP DE FIERTÉ!



Collation de grades

La cohorte de 2013 de la Faculté de droit dégageait une énergie électrisante lors de la Collation des grades du 21 septembre dernier. Alors qu'un sentiment d'accomplissement se lisait sur le visage des 218 diplômées et diplômés présents, une fierté palpable émanait de leurs parents et amis.

« Chers diplômés, vous attendez ce moment depuis longtemps et nous sommes heureux de célébrer votre réussite avec vous aujourd'hui. Vous êtes venus nombreux pour prendre part à cette Collation des grades et vous avez raison : il s'agit là d'un événement important dans une vie, qui marque le couronnement d'années d'efforts soutenus, de sacrifices et d'engagement », a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

Cérémonies de remise des diplômes de 2^e cycle

Les cohortes de 2013 en droit notarial, en prévention et règlement des différends, en common law et droit transnational ainsi qu'en droit et politiques de la santé ont, quant à elles, reçu leur diplôme de 2^e cycle lors de deux cérémonies tenues à Longueuil et à Sherbrooke, les 1^{er} et 2 novembre. Beaucoup plus intimes que la Collation des grades, ces événements gagnent en popularité d'année en année. La satisfaction et le sentiment d'accomplissement étaient palpables chez les 71 diplômés et diplômées présents.

Trois personnalités honorées

La Collation des grades annuelle est également l'occasion pour la Faculté de décerner des titres honorifiques et des reconnaissances à des personnes qui se sont démarquées par une contribution remarquable à la société, à l'Université ou à la pédagogie universitaire.



Le nouveau docteur d'honneur, Pierre-André Côté.

Pierre-André Côté, docteur d'honneur

C'est en juin 1968 que **Pierre-André Côté** est admis, par le Barreau du Québec, à l'exercice de la profession d'avocat. Deux ans plus tard, il devient professeur à l'Université de Montréal. Il y donne des cours dans les domaines de l'interprétation des lois, du droit administratif et de la méthodologie de la recherche, et ce, tant au baccalauréat qu'aux cycles supérieurs. Il agit également à titre de professeur invité dans de nombreuses facultés de droit européennes et canadiennes, dont l'Université de Sherbrooke. Bien qu'il ait quitté l'enseignement en 2005, Pierre-André Côté poursuit à ce jour une carrière d'avocat-conseil au sein d'un cabinet montréalais.

Me Côté est l'un des juristes universitaires dont les travaux de recherche ont le plus profondément influencé la communauté juridique. Ses recherches ont en effet provoqué une transformation de la perspective canadienne sur la théorie de l'interprétation ainsi que le droit transitoire en droit civil et en common law. Son œuvre maîtresse, *Interprétation des lois*, est d'ailleurs l'un des ouvrages les plus souvent cités par la Cour suprême du Canada. Pierre-André Côté a non seulement influencé de façon déterminante la

pratique du droit, mais il a aussi marqué des générations d'étudiants, de juges, d'avocats et de notaires.

C'est pourquoi la Faculté a choisi de reconnaître sa contribution remarquable par l'octroi d'un doctorat d'honneur.

Suzanne Philips-Nootens, professeure émérite

Diplômée en médecine et en anesthésiologie, Pre **Suzanne Philips-Nootens** (LL.B. 1980) pratique d'abord en Belgique et au Congo. Elle fait ensuite des études juridiques à Sherbrooke et McGill. Elle intègre le corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 1981. Modèle d'interdisciplinarité, elle lance plusieurs projets d'innovation pédagogique. La Médaille du 50^e anniversaire de l'Université, en 2004, puis le Prix institutionnel de la qualité de l'enseignement, en 2010, soulignent le caractère exceptionnel de sa contribution.

En qualité de chercheuse, la Pre Philips-Nootens publie de nombreux articles, prononce quantité de communications et participe aux travaux de la Commission de réforme du droit du Canada. Elle coécrit de nombreux ouvrages de référence en droit

médical québécois. Récipiendaire de plusieurs subventions et membre de groupes de recherche variés, elle sera titulaire principale de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de 2008 à 2011.

Suzanne Philips-Nootens contribue à la vie facultaire et universitaire comme vice-doyenne à l'enseignement, vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures et directrice des programmes de droit et politiques de la santé.

Membre du conseil d'administration de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke durant 17 ans, elle en assure la présidence durant quatre ans. Elle contribue aussi aux travaux de plusieurs comités d'éthique et organismes provinciaux. Sa retraite de l'Université de Sherbrooke, en 2011, est loin de mettre un terme à ses activités.

Lucie Thibodeau, Prix reconnaissance de la qualité de l'enseignement

Chargée de cours à la Faculté depuis 1982, Me **Lucie Thibodeau** est également coordonnatrice des études et des stages du programme de droit notarial depuis 2008. C'est à la fois dans l'un et l'autre de ces rôles qu'elle a su démontrer ses qualités exceptionnelles en matière d'enseignement.

Elle coordonne une importante réforme du programme de droit notarial et a été au cœur du développement de l'apprentissage par situations professionnelles à l'intention des futurs notaires. C'est d'ailleurs elle qui est à l'origine d'un dossier maître bâti autour de Mélanie B., une cliente fictive confrontée à diverses problématiques d'ordre personnel, familial ou professionnel, amenant les étudiants à approfondir leurs connaissances et habiletés en fonction d'une approche concrète et intégrée.

Mettant à profit sa longue expérience en pratique privée, Me Thibodeau a privilégié la cohérence dans le traitement des différentes situations juridiques auxquelles peut être confronté un notaire et s'est assurée de l'implication de tous les enseignants du programme dans ce dossier maître. Sous sa direction, les plans, les contenus des cours et les grilles de correction ont été harmonisés, afin d'épouser les objectifs de formation du programme.

L'approche qu'elle préconise rejoint la préoccupation de la Chambre des notaires d'actualiser la formation des futurs notaires, de façon à les préparer aux réalités contemporaines. C'est à juste titre que la qualité de la formation en droit notarial de l'Université de Sherbrooke est saluée par la communauté des notaires et que le diplôme qui y est délivré se hisse parmi les meilleurs au Québec.



La professeure émérite Suzanne Philips-Nootens entourée de la rectrice, Luce Samoisette, et du doyen, Sébastien Label-Grenier.



Lucie Thibodeau recevant son éloge du vice-doyen à la recherche, Robert P. Kouri, et du vice-doyen à l'enseignement, Arthur Oulāi.

LA FIERTÉ EN IMAGE ET EN MOTS



Annie-Jane Mélançon-Brière
Diplôme de 2^e cycle en droit notarial

« Étudier à la Faculté de droit de l'UdeS, c'est le meilleur choix que l'on puisse faire pour notre avenir. La qualité du corps professoral, l'encadrement dont on bénéficie et l'environnement étudiant permettent à tous de réussir dans un milieu sain et équilibré. »



Guillaume Rousseau
Doctorat en droit

« La Faculté de droit de Sherbrooke offre un formidable équilibre entre formation pratique et formation théorique, et ce, dans une région magnifique. J'ai fait mon baccalauréat à Sherbrooke, puis j'ai été sur le marché du travail. Partout, à Montréal comme à Québec, dans le privé comme dans le public, j'ai vu à quel point les diplômés de notre Faculté sont estimés et à quel point cette réputation est bien méritée. »



Jonathan Martin
Diplôme de 2^e cycle en common law et droit transnational (*Juris Doctor*)

« J'ai beaucoup aimé l'ambiance de la Faculté, qui fut un beau mélange de professionnalisme et de fraternité. Plusieurs points de vue politiques et philosophiques pouvaient vivre et apprendre ensemble. »



Marjorie Langlois (au centre)
Baccalauréat en droit, cheminement coopératif

« La Collation des grades, c'est à la fois une occasion de célébrer cet accomplissement avec les personnes avec qui nous avons passé les 3 dernières années, mais aussi une occasion de se dire au revoir, puisque nous prenons à partir de ce moment des directions différentes. »

UNE FACULTÉ INNOVANTE SE DOIT DE FAIRE PROGRESSER LA RÉFLEXION

Les professeurs de la Faculté sont au cœur des enjeux sociaux actuels. À travers l'organisation de colloques d'envergure, ils font rayonner l'expertise développée à la Faculté. Depuis le printemps 2013, quatre colloques ont ainsi eu lieu à Sherbrooke ou à Longueuil.



Professeure Catherine Choquette



Professeur Simon Roy



Professeure Marie-Pierre Robert

Industrie minière, filière énergétique et protection de l'environnement : une conciliation « contre-nature »?

Ce colloque, organisé par la professeure **Catherine Choquette**, s'est tenu au Campus principal le 25 octobre 2013. La douzaine de conférences présentées a permis d'examiner les impacts liés à l'exploitation des ressources minières ou des ressources naturelles à des fins énergétiques et de débattre de pistes de solutions juridiques, éthiques et politiques. L'objectif global consistant toujours à favoriser un développement énergétique et économique soucieux de la protection de l'environnement et du respect des communautés locales. En tout, quelque 95 participants provenant du Québec et de l'étranger ont pris part à la réflexion.

Les victimes d'actes criminels : quelle place dans le système de justice?

Organisé par les professeurs **Simon Roy** (LL.B. 1995) et **Marie-Pierre Robert**, en collaboration avec le comité de formation permanente du Barreau de St-François et avec l'appui de la société Lexis-Nexis, ce colloque s'est déroulé au Campus principal le 3 septembre 2013. La douzaine de conférences s'articulaient autour de trois thèmes porteurs : la relation entre la victime et les intervenants au processus pénal, la participation de la femme victime de violence aux procédures judiciaires et, enfin, l'indemnisation de la victime d'un acte criminel selon une perspective comparée et multidisciplinaire. Lors du cocktail de clôture, la Faculté a procédé au lancement officiel de son nouveau diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal. Parmi les invités d'honneur, Me Claude Lachapelle, directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, et l'honorable François Doyon, juge à la Cour d'appel du Québec.



Me Claude Lachapelle, directeur des poursuites criminelles et pénales, Marie-Pierre Robert, professeure et codirectrice du programme, Sébastien Lebel-Grenier, doyen de la Faculté, François Doyon, juge à la Cour d'appel du Québec et Simon Roy, professeur et codirecteur du programme.

La crise des dettes souveraines : approches croisées Canada-Europe

Ce colloque, organisé par la professeure **Geneviève Dufour** et le chargé de cours **David Pavot** et appuyé financièrement par le CRSH, s'est tenu les 10 et 11 juin 2013 au Campus de Longueuil. Destiné aux milieux professionnels, universitaires et étudiants, il a accueilli une trentaine de conférenciers juristes, économistes, fiscalistes et politologues. Cette réunion de praticiens et d'universitaires de l'Europe et du Canada a permis de renouveler les interrogations quant aux solutions à préconiser lorsqu'un État connaît des difficultés d'endettement. Le colloque s'est révélé extrêmement fructueux, tant au niveau des échanges intellectuels que sur le plan personnel. Les actes en seront d'ailleurs publiés aux éditions Lexis-Nexis, en diffusion mondiale, au cours de l'année 2014.



Professeure Geneviève Dufour



Monsieur David Pavot

Les 30 ans des programmes en droit et politiques de la santé : la responsabilité dans tous ses états

Organisé par les professeurs **Anne-Marie Savard** (LL.M. 2000), **Mélanie Bourassa Forcier** et **Marie-Ève Couture-Ménard**, ce colloque s'est déroulé le 2 mai 2013 au Campus de Longueuil. Lors des huit conférences de la journée, les intervenants ont exploré les facettes contemporaines du thème de la responsabilité dans le domaine de la santé. Ce thème était d'ailleurs central lors de la naissance des programmes en droit et politiques de la santé de la Faculté, en 1982, bien qu'alors exclusivement tourné vers la responsabilité médicale et hospitalière. Aujourd'hui, la complexité grandissante des systèmes de soins et de services de santé a cependant fait éclater la question de la responsabilité, qui tend désormais à occuper un territoire plus vaste. Quelque 125 personnes ont pris part à l'événement.



Professeure Anne-Marie Savard



Professeure Mélanie Bourassa Forcier



Professeure Marie-Ève Couture-Ménard

LE GRAND CHANTIER DE MODERNISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE ESSENTIEL

Par Charles Lamoureux, gestionnaire en développement

Pour la Faculté de droit, la bibliothèque représente plus qu'un dépôt de ressources documentaires. C'est le carrefour de nos missions d'enseignement et de recherche. À ce titre, la bibliothèque doit fournir un environnement d'apprentissage qui répond à l'évolution des besoins de ses utilisateurs.

De par sa situation géographique avantageuse sur le Campus principal et sa grande superficie, notre bibliothèque possède les caractéristiques requises à sa transformation à l'image des grandes bibliothèques de droit de l'Amérique du Nord. Sa modernisation nous permettra d'offrir aux étudiants et au corps professoral d'aujourd'hui et de demain un environnement d'apprentissage et de recherche à la hauteur de l'excellence et de l'avant-gardisme des programmes académiques que nous offrons. En ce sens, le grand chantier de modernisation de la bibliothèque est un investissement stratégique essentiel.

L'appui financier de l'ensemble de la communauté facultaire, des diplômés de la Faculté ainsi que de la communauté juridique sera nécessaire afin d'assurer la réalisation de ce projet stratégique. Fière des engagements déjà pris, la Faculté compte annoncer dans les prochains mois des développements importants dans sa campagne.

Un comité stratégique nouvellement formé

Afin de la conseiller dans le cadre de la campagne de financement en cours, la Faculté a mis en place un comité stratégique composé de **Robert Normand** (LL.L. 1960), **Monique Gagnon-Tremblay** (LL.L. 1972), **Michel Coutu** (LL.B. 1980), **Vincent Chiara** (LL.B. 1984), **Rachel Brûlé** (LL.B. 1987) et **Paul-Mathieu Grondin** (LL.B. 2005). Leurs conseils constitueront un appui essentiel aux efforts menés par le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** et le gestionnaire en développement **Charles Lamoureux** (B.A.A. 1989).



Maquettes de la future bibliothèque

SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, la bibliothèque accueille plus de **100 000 visiteurs**, soit **4 fois plus qu'à sa construction en 1971**.

Ses **34 000 pieds carrés** offrent d'excellentes possibilités de réaménagement, en plus de bénéficier d'une vue imprenable sur les plus beaux paysages de l'Estrie!

LA CAMPAGNE INTERNE BAT SON PLEIN



Sous le thème *D'Avenirs et de passions*, la campagne interne de financement de la Faculté de droit bat son plein. Elle se terminera dès la fin de l'hiver 2014. Cette campagne interne est particulièrement importante, puisqu'elle témoigne directement de l'engagement des membres de la communauté facultaire envers les projets stratégiques de la Faculté. En date du début décembre 2013, l'objectif financier de 300 000 \$ a déjà largement été dépassé puisque plus de 340 000 \$ ont été amassés. Le taux de participation dépasse, quant à lui, 80 % des employés réguliers de la Faculté. Le succès de la campagne interne offrira à la Faculté un levier financier essentiel en vue de convaincre les donateurs externes.

Les étudiants se mobilisent également

Les étudiants de la Faculté manifestent également une générosité et un engagement significatifs. Ces derniers ont cette année encore contribué à la campagne dans le cadre d'un engagement total de 50 000 \$ sur cinq ans.

**D'AVENIRS
ET DE
passions**

« SOUTENIR NOTRE FACULTÉ, C'EST CONTRIBUER DIRECTEMENT À LA FORMATION D'UNE **RELÈVE JURIDIQUE DE PREMIER PLAN**. JE SOUSCRIS À CET ENGAGEMENT ET JE SOUTIENS LA **MOBILISATION DE MES COLLÈGUES EN CE SENS.** »

ET VOUS, QUELLE FORME PRENDRA VOTRE ENGAGEMENT ?

— M^{re} ÉLIANE-MARIE GAULIN
DIRECTRICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
ET SECRÉTAIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CHARLES LAMOUREUX

Gestionnaire en développement

Depuis février 2013, la Faculté bénéficie de l'expertise de son nouveau gestionnaire en développement. Diplômé de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, **Charles Lamoureux** (B.A.A. 1989) compte 25 ans d'expérience en développement de marché. Reconnu pour ses compétences en gestion des ventes, M. Lamoureux possède également des compétences reconnues en marketing. Fort d'un réseau bien développé, il cumule une expertise de plus de 10 ans en philanthropie, en organisation d'événements et en campagnes de financement diverses. Sa grande créativité, son écoute et ses qualités de stratège font de M. Lamoureux un bel atout pour l'Université et la Faculté de droit. Il succède à **Luce Laguë** (LL.B. 1982), qui occupe désormais d'autres fonctions au sein de la Faculté.



CHARLES GUAY, UN ÉTUDIANT ENGAGÉ ET INSPIRANT



Des étudiantes et des étudiants engagés et inspirants, la Faculté de droit peut se targuer d'en compter en ses murs. **Charles Guay**, étudiant de 3^e année au baccalauréat en droit, en fait assurément partie!

Employé du prestigieux Club Hermitage de Magog depuis sept ans, Charles côtoie régulièrement plusieurs personnalités importantes du milieu des affaires québécois. Une discussion en amenant une autre, Charles tâte le terrain pour valider l'intérêt des membres à soutenir le grand chantier de modernisation de la bibliothèque, un projet qui lui tient particulièrement à cœur. C'est ainsi qu'il en est venu à organiser un tournoi de golf et de tennis au profit de ce projet stratégique.

Pour assurer la réussite de l'événement, il s'entoure d'une présidente d'honneur de premier choix : l'honorable Marie Deschamps, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, professeure associée à la Faculté de droit et membre du Club Hermitage.



Mission accomplie!

Le 15 septembre 2013, sous un soleil radieux, le tournoi de golf et de tennis remporte un vif succès, permettant d'amasser plus de 23 000 \$.

Merci aux partenaires financiers et aux participants

La Faculté de droit tient à remercier chaleureusement Charles Guay pour cet engagement hors du commun. Elle remercie également les deux principaux partenaires de l'événement, l'étude de notaires Sylvestre Lagassé S.E.N.C.R.L. et la Banque Scotia, les partenaires amis, soit André l'Espérance, Claude Dubois, Michel E. Côté et Daniel Plouffe, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au tournoi.

Des remerciements particuliers sont adressés à Marie Deschamps, qui a accepté avec enthousiasme la présidence d'honneur, et au Club Hermitage, qui a accueilli l'événement.



Un quatuor de golf

Sébastien Lebel-Grenier et Marie Deschamps, en compagnie de Robert B. Legault, Michel Coutu, Daniel Johnson et Jean Perrault.



Quelques joueurs de tennis

Hubert Colas, Alexandre Caya, Philippe Charette, Catherine Choquette, Élisabeth Brière, Charles Sylvestre, Pierre Simard, Patrick Leblond, en compagnie de Marie Deschamps et Sébastien Lebel-Grenier.

MANLIO DEL NEGRO APPUIE SA FACULTÉ ET LES ÉTUDIANTS

Assurer la poursuite de la mission d'excellence de sa Faculté : voilà ce que souhaitait Me **Manlio Del Negro** (LL.B. 1983) en offrant un soutien financier de 50 000 \$. Cette somme a été dirigée à parts égales entre le grand chantier de modernisation de la bibliothèque, qu'il considère comme le cœur de la Faculté, et le nouveau Fonds de bourses Me Manlio Del Negro, qui vise à soutenir les étudiantes et étudiants inscrits dans le nouveau diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal.



Maître Manlio Del Negro en compagnie du doyen Sébastien Lebel-Grenier.

Lorsque cet avocat criminaliste parle de sa Faculté, on comprend immédiatement que son passage entre ses murs fut déterminant. « Au moment de poursuivre mes études universitaires, j'ai choisi l'Université de Sherbrooke pour la qualité de son enseignement et sa réputation d'excellence dans le monde juridique. Dès mon arrivée, j'ai pu constater que j'avais fait le bon choix ». Au-delà de ses études, Me Del Negro parle avec émotion de ses professeurs, de ses amis,

avec qui il entretient encore d'étroites relations, et du caractère distinctif de l'Université de Sherbrooke.

Solidement investi dans sa communauté, Me Del Negro souhaite témoigner des valeurs que l'Université lui a transmises et qui vont au cœur de l'engagement requis de chaque avocat criminaliste : « Puisqu'il en

va des droits fondamentaux des gens, il est impératif que le futur juriste possède une solide formation; il doit également être humain et attentif aux besoins de ses clients ». L'engagement de Me Del Negro envers sa Faculté contribuera à la pérennisation d'un enseignement porteur de ces valeurs.

La Faculté de droit et le Service des stages et du placement remercient les employeurs et partenaires qui contribuent à faire de la formation de l'Université de Sherbrooke, une formation réellement axée sur la pratique!

Au cours des 10 dernières années...

245 cabinets et entreprises
ont accueilli des stagiaires de la Faculté de droit de
l'Université de Sherbrooke

1005 stages
ont été effectués par nos étudiants
en droit, droit-MBA et droit et sciences de la vie

Merci!

APPRENDRE SUR LE TERRAIN GRÂCE AUX STAGES COOPÉRATIFS

Par Pascal Morin

Lorsqu'on lui parle de stages en entreprise, Joëlle Turcot sourit. Cette étudiante de 3^e année au baccalauréat en droit se félicite en effet chaque jour d'avoir choisi l'Université de Sherbrooke et son régime coopératif. Une décision qui lui permet d'apprendre sa future profession en classe, mais aussi directement sur le terrain.

Pour Joëlle, les stages représentent des exemples parfaits d'apprentissage par la pratique, une approche chère à la Faculté de droit depuis ses débuts. Embauchée pour soutenir le contentieux de 12 avocats de la multinationale Rio Tinto à Montréal, l'étudiante de 21 ans touche à une foule de problématiques qui lui permettent de développer ses compétences de future juriste. Et elle met réellement la main à la pâte, allant même jusqu'à piloter certains dossiers de A à Z.

« Dans mon travail, je suis appelée à faire de la vérification contractuelle, de la recherche de jurisprudence et de la rédaction de mémos sur certains sujets juridiques, raconte-t-elle. Ça me donne nettement un avantage par rapport aux étudiants qui font le baccalauréat en droit sans stages. En arrivant au Barreau, j'aurai déjà l'équivalent d'un an d'expérience dans ma poche arrière! »

Au terme de son baccalauréat, Joëlle aura effectivement complété trois stages rémunérés de quatre mois en entreprise. Dans son cas, ses trois séjours sur le terrain auront été effectués chez Rio Tinto.

« Mes stages viennent bonifier ma formation universitaire parce qu'il y a plusieurs connaissances et compétences juridiques qui s'acquièrent uniquement avec l'expérience », ajoute-t-elle.

Partenariat gagnant-gagnant

Si l'étudiante originaire de la métropole bénéficie largement de son expérience pratique, il en va de même pour son employeur, souligne Me Christian Charbonneau, son superviseur de stage. Rio Tinto embauche des stagiaires de l'Université



Joëlle Turcot en compagnie de son superviseur de stage, Maître Christian Charbonneau.

de Sherbrooke depuis 2007. Un partenariat qui s'est solidifié avec les années à la suite de plusieurs expériences concluantes.

« Il y a plusieurs tâches comme la recherche sur des points de jurisprudence et la préparation de documents contractuels qui peuvent être réalisées par de jeunes avocats, mais notre contentieux n'en compte pas. L'embauche de stagiaires nous permet de libérer notre personnel senior, tout en permettant à des étudiants d'obtenir de l'expérience. C'est un échange bon pour les deux parties », explique Me Charbonneau, tout en soulignant les avantages de faire affaire avec l'Université de Sherbrooke.

« Le processus d'embauche est très facile et fluide. C'est assez clés en main, avance-t-il. Les entrevues nous permettent également de rencontrer les étudiants, ce qui représente une belle vitrine pour Rio Tinto. »

Me Charbonneau n'a également que de bons mots à l'endroit de Joëlle Turcot, qu'il a côtoyée durant pratiquement un an.

« C'est une étudiante brillante qui s'est rapidement intégrée à l'équipe. Elle a les qualités requises pour un stage chez nous, soit l'autonomie, le sens des responsabilités, la débrouillardise et l'intégrité. En plus, elle possède d'excellentes capacités juridiques. Nous la considérons comme une jeune avocate », termine-t-il.

Le SSP en bref

L'Université de Sherbrooke a été la première institution québécoise à instaurer le régime coopératif dans ses programmes, en 1966. Depuis, elle occupe une véritable place de chef de file dans ce domaine. Le régime coopératif de l'Université de Sherbrooke constitue une méthode de formation inestimable pour intégrer graduellement les jeunes universitaires à un marché du travail de plus en plus exigeant. De leur côté, les employeurs y retrouvent une façon efficace d'identifier les employés de demain.

Cette intégration se réalise par l'alternance de stages rémunérés en entreprises et de sessions d'études à l'université. Chaque année, près de 4000 stages coopératifs sont effectués dans un millier d'entreprises et d'organisations de toutes sortes au Québec, au Canada et même ailleurs dans le monde. Pas moins de 41 programmes et cheminements sont offerts en régime coopératif, dont droit, droit-MBA et droit et sciences de la vie.

ÉTUDE DE L'INTERACTION ENTRE LE DROIT ÉTATIQUE ET LE DROIT UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

Par Finn Makela

Diplômé en philosophie et en droit, **Finn Makela** est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2009. Ses domaines de recherche comprennent la théorie et l'épistémologie du droit, le droit de l'éducation supérieure et le droit du travail. Il enseigne notamment le droit du travail et la méthodologie de la recherche interdisciplinaire. Le Pr Makela est membre du Barreau du Québec depuis 2005.

Faire de la recherche en droit revient à imaginer l'activité humaine comme étant gouvernée par des règles. Voilà ce qui caractérise ma conception du droit : une *perspective* sur l'activité humaine mettant l'accent sur ses aspects juridiques, plutôt qu'un *domaine* d'études composé exclusivement de textes normatifs issus de l'État tels les lois, règlements et jugements. Suivant cette approche, il n'y a aucune raison *a priori* pour que les normes étatiques, auxquelles on a tendance à réduire le droit, doivent y occuper une place privilégiée. En effet, une occasion de faire une recherche en droit se présente dès qu'il existe un groupe social qui revêt une certaine stabilité et qui comprend des personnes ou des institutions ayant la légitimité auprès de ses membres pour édicter des normes, les interpréter et en assurer le respect. Dans cette optique, l'un de mes projets actuels consiste à étudier ce que j'appelle *Lex Universitatis*, c'est-à-dire le droit des universités.

L'Université, comme l'Église, est une institution complexe dont les normes se déploient parfois en marge du droit étatique, parfois au diapason ou en contradiction avec celui-ci. Or, les juristes traitent généralement la régulation de l'université par le droit à partir d'une perspective étatiste qui permet difficilement de cerner les particularités des établissements universitaires et leur fonctionnement, et ce, malgré le fait qu'ils génèrent un nombre important de règles gouvernant une communauté complexe. En effet, même si les universités québécoises sont encadrées par les lois provinciales, notamment la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, la caractérisation de leurs pouvoirs et des rapports entre leurs membres est largement tributaire de la jurisprudence, laquelle est marquée par une conception de la nature de l'institution fortement empreinte de sa longue histoire.

Dès leur apparition en Europe au Moyen Âge classique, les universités ont entretenu des rapports complexes avec l'État et son droit positif. Pendant cette période, avant l'avènement de la souveraineté westphalienne, l'ordre juridique universitaire était autonome de celui de l'État, au même titre que le droit canonique. Les universités jouissaient alors d'une compétence exclusive sur toute question relative à leur gestion interne et la *Lex Universitatis* régissait tous les rapports entre les membres de la communauté universitaire. Aucune procédure contre une université n'était donc recevable devant les tribunaux de droit commun. De plus, les universités gardaient jalousement leur compétence juridictionnelle, allant jusqu'à refuser de reconnaître le pouvoir royal de punir les membres de la communauté universitaire pour les actes de nature criminelle.

En droit anglais, cette « immunité universitaire » a survécu au Moyen Âge à travers l'institution du

visiteur universitaire, office découlant du droit de *mortmain*, précurseur du droit corporatif. Le visiteur avait un « droit de visite » qui lui conférait le pouvoir de surveillance et de contrôle de toute action universitaire; ses décisions à cet égard étaient finales et sans appel. De plus, ce droit de regard du visiteur était exclusif et les tribunaux de droit commun ne pouvaient ni se saisir de questions relevant de sa juridiction ni réviser ses décisions.

L'institution du visiteur a également fait partie du droit québécois. Par exemple, la *Charte de l'Université Laval* prévoyait que son visiteur était son Éminence le cardinal archevêque de Québec. D'ailleurs, c'est seulement avec l'approbation de ce dernier que cette charte fut modifiée par législation, en 1970, pour abolir le poste. Pour sa part, la *Charte de l'Université McGill* prévoit toujours que le Gouverneur général du Canada est le visiteur d'office de cette institution et qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de cette fonction. Aussi récemment qu'en 1985, la Cour d'appel du Québec a reconnu que l'existence d'un recours devant le visiteur de McGill écartait la compétence juridictionnelle des tribunaux de droit commun.

L'évolution du traitement du visiteur en tant que relais entre l'ordre juridique universitaire et celui de l'État n'est qu'un élément d'un processus beaucoup plus large. Malgré les changements colossaux dans les rapports entre l'État et les universités, les vestiges de l'immunité universitaire caractérisent encore le droit québécois de l'enseignement supérieur à plusieurs égards. Par exemple, les cours supérieurs démontrent une grande déférence envers les décisions académiques et disciplinaires. Les interrogations persistent relativement à l'applicabilité de la *Charte canadienne des droits et libertés* aux instances universitaires. Cette particularité constitue le défi



dans le cadre de tout projet visant à décrire le droit de l'enseignement supérieur : un portrait fidèle doit représenter non seulement les instruments, processus et décisions juridiques des instances étatiques, mais également ceux de l'ordre juridique interne de l'université, ainsi que les rapports qu'entretiennent ces deux ordres. Tracer un tel portrait constitue l'objectif de ma recherche.

Si ce projet est universitaire, il n'est pas qu'académique : la *Lex Universitatis* encadre les activités de milliers de citoyens. Les universités québécoises comptent environ 275 000 étudiants et 10 000 professeurs réguliers, en plus des chargés de cours et des chercheurs associés. De plus, par le biais des trois missions qui leur sont traditionnellement confiées (l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité), les décisions et les orientations prises par les universités ont des répercussions qui vont bien au-delà des membres de la communauté universitaire.

En effet, le contentieux universitaire au Québec est volumineux : dans la dernière année seulement, les tribunaux québécois ont rendu 85 décisions où l'une des parties était une institution universitaire. Plusieurs de ces décisions touchent à des questions liées au cœur de la mission de l'institution, notamment l'application des standards académiques, la nature de la formation offerte et la caractérisation juridique de la relation entre l'étudiant et son université. Si l'on compte aussi les décisions rendues par les divers comités internes aux universités, telles les décisions rendues par les comités de discipline en matière de plagiat, ou encore celles rendues par les

assemblées de professeurs en matière d'agrégation, ce nombre atteindrait sûrement plusieurs centaines. Bref, la communauté juridique québécoise est souvent confrontée à des questions de droit de l'enseignement supérieur.

Il est donc important d'avoir un portrait fidèle de l'ensemble des normes juridiques régissant les institutions universitaires, tant sur le plan de leur fonctionnement interne que sur celui de leurs rapports avec les institutions de l'État.

Le projet de recherche « *Lex Universitatis* : étude de l'interaction entre le droit étatique et le droit universitaire au Québec » bénéficie d'une subvention de 39 600 \$ sur 3 ans, octroyée par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs.

Publications générées dans le cadre du projet : Finn Makela et **Sophie Audette-Chapdelaine**, « The Legal Regulation of University Student Associations in Canada » (2013) 22:3 *Education & Law Journal* 267. Deux articles sont prévus pour 2014. Le premier portera sur la recherche en droit à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, tandis que le deuxième traitera de la nature juridique de la relation entre l'université et ses étudiants. Une monographie est prévu pour 2015. Ce projet subventionné a permis l'embauche d'un auxiliaire de recherche inscrit au baccalauréat en droit, de deux auxiliaires de recherche inscrits à la maîtrise en droit et d'une auxiliaire de recherche inscrite au doctorat en droit.

SAVIEZ-VOUS ?

Sophie Audette-Chapdelaine, étudiante au doctorat en droit, a reçu la Bourse 2013 décernée par l'Association canadienne pour l'étude pratique du droit de l'éducation (l'ACEDE), un organisme national canadien qui vise à offrir un forum ouvert pour l'étude pratique de questions juridiques concernant l'éducation.

HOMMAGE À UN GRAND HOMME ET À UN JURISTE EXCEPTIONNEL

JACQUES AUGER HONORÉ QUELQUES SEMAINES AVANT SON DÉCÈS

C'est avec beaucoup de tristesse que la communauté facultaire a appris le décès de **Jacques Auger** (LL.L. 1969), professeur émérite à la Faculté et juriste aussi marquant à l'Université de Sherbrooke qu'à l'échelle provinciale et sur la scène internationale. Il est décédé auprès de ses proches, le 4 décembre 2013, des suites d'une longue maladie. La Chambre des notaires venait de lui décerner la Médaille d'honneur du notariat. Cette récompense visait à souligner sa contribution remarquable au rayonnement de la profession.



Jacques Auger figurait assurément sur la liste des plus éminents ambassadeurs de sa profession. Que ce soit en qualité de notaire, de professeur ou d'expert-conseil, il a su démontrer sa rigueur, son intégrité et son dévouement dans toutes les sphères de sa vie professionnelle et personnelle. À l'automne 2012, Jacques Auger devenait d'ailleurs professeur émérite à la Faculté et membre du *Cercle Yves Caron*, dont les membres sont sélectionnés par la communauté québécoise des professeurs et des chercheurs en droit des sûretés, en fonction de leur contribution exceptionnelle à l'avancement de cette branche du droit.

Pendant plus de 37 ans, Jacques Auger a enseigné avec passion de nombreuses matières liées au droit civil, y compris son domaine de prédilection : le droit des sûretés. Fort de réflexions pénétrantes et inspirées, il a publié à plus de 70 reprises et prononcé de nombreuses conférences devant des auditoires

et des organismes nationaux et internationaux. Il a, de surcroît, occupé diverses fonctions à l'Université, notamment à la direction du programme de droit notarial, au vice-décanat à l'enseignement et au vice-rectorat aux ressources humaines.

Tout au long de sa carrière, Jacques Auger a agi comme expert-conseil auprès de nombreuses entités, dont la Chambre des notaires et d'autres ordres professionnels. La Chambre a aussi bénéficié de sa contribution comme membre du conseil d'administration, président du comité des études universitaires, président de la commission des examens et syndic adjoint. Plusieurs instances gouvernementales, comme le ministère de la Justice du Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ont aussi fait appel à lui.

Sa renommée dépassait les frontières du Québec et du Canada. Dans le cadre d'un projet de l'ACDI, il a participé à la révision du Code civil tchèque et du

Code civil roumain. Le Fonds monétaire international a aussi retenu ses services, dans le cadre d'un projet des Nations Unies, pour la rédaction d'un guide législatif en matière de garanties immobilières.

Jacques Auger a été membre et président du conseil d'administration du Centre communautaire juridique de l'Estrie, directeur de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, membre actif du conseil d'administration de la Commission de la santé et des services sociaux de l'Estrie, puis de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, et enfin membre et président du conseil de la Maison Aube-Lumière, où il a été chaleureusement accueilli à la fin de sa vie.

La communauté facultaire se joint à la Chambre des notaires pour souligner la brillante carrière d'un grand juriste, certes, mais aussi et surtout d'un homme remarquable. Elle dirige aussi ses pensées vers sa famille et ses proches.

NOS DIPLÔMÉS S'ENGAGENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Dans le cadre des élections tenues en 2013 au sein de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), du Jeune Barreau de Québec et du Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean, nos diplômés et nos diplômées ont su démontrer leur leadership et leur engagement envers leur profession.



Maître Paul-Matthieu Grondin



Maître Catherine Fugère-Lamarre



Maître Marie-Catherine Girouard

La Faculté se trouve ainsi particulièrement bien représentée au sein de l'AJBM, puisque cinq administrateurs ont obtenu leur diplôme à Sherbrooke, y compris le nouveau vice-président, Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005), et la nouvelle secrétaire-trésorière, Me **Caroline Larouche** (LL.B. 2007, M.Sc. 2012). Siègeront également au conseil Me **Catherine Fugère-Lamarre** (LL.B. 2005), Me **Marie-Catherine Girouard** (LL.B. 2004) et Me **Maude Grenier** (LL.B. 2006).

Dans la Vieille capitale, la présidence du Jeune Barreau de Québec est désormais assurée par Me **Jad-Patrick Barsoum** (LL.B. 2008, J.D. 2008). Finalement, Me **Alex Tremblay** (LL.B. 2010) hérite du même rôle au Saguenay-Lac-St-Jean.

Me Paul-Matthieu Grondin pratique d'abord comme avocat pour la Chambre des communes avant de travailler pour les commissions Oliphant et Bastarache et de cofonder Grondin Savarese, avec Me **Roberto Savarese** (LL.B. 2005), en février 2009.

Suivant sa formation en droit, Me Catherine Fugère-Lamarre obtient un certificat en relations publiques à l'Université McGill. Elle est directrice générale de l'entreprise familiale Lamarre Consultants depuis 2008.

Me Marie-Catherine Girouard se spécialise, au sein de la société Alstom Grid Canada, dans les domaines du droit commercial et du droit de la construction. Elle est engagée auprès de l'AJBM depuis 2010.

Me Maude Grenier pratique en droit de l'emploi et du travail chez Norton Rose Canada. Elle assure des représentations devant divers tribunaux administratifs, notamment en matière d'interprétation et d'application de conventions collectives, de congédiement et de santé et sécurité au travail.

Après une formation en droit et en biologie moléculaire, Me Caroline Larouche pratique quelques années en responsabilité civile médicale et professionnelle dans le secteur privé. Elle est aujourd'hui représentante du Procureur général du Québec.

Me Jad-Patrick Barsoum œuvre principalement en litige administratif, ainsi qu'en litige civil et commercial, au bureau de Québec du cabinet Joli-Cœur Lacasse.

Natif de Jonquière, Me Alex Tremblay souhaitait faire carrière dans sa région natale. Il est donc très heureux de faire partie de l'équipe de Cain Lamarre Casgrain Wells à Saguenay. Il pratique en litige civil et commercial, ainsi qu'en droit de la construction.



Maître Maude Grenier



Maître Caroline Larouche



Maître Jad-Patrick Barsoum



Maître Alex Tremblay

DES MILLIARDS EN FONDS PUBLICS AUX ORGANISATIONS RELIGIEUSES : CHARITÉ BIEN ORDONNÉE?

Par Robin Renaud

Luc Grenon a été membre du Barreau du Québec de 1996 à 2012 et il est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2007. Il enseigne et poursuit ses recherches dans les domaines de la fiscalité et du droit des sociétés. Avant de rejoindre le corps professoral, il a pratiqué plus de dix ans en droit des affaires. Outre sa formation universitaire, il a suivi le cours sur le commerce des valeurs mobilières de l'Institut canadien des valeurs mobilières, ainsi que le cours sur les intermédiaires de marché du Bureau des services financiers.

Au moment de produire leur déclaration de revenus, les contribuables canadiens peuvent récupérer une partie de la valeur des dons qu'ils versent à des organismes dits de bienfaisance. Lorsque le don est effectué par un particulier, cette récupération se réalise par un crédit d'impôt. Un tel incitatif existe depuis la Grande Dépression et vise à encourager la générosité des citoyens envers des organismes qui procurent un bénéfice à la société. Or, parmi les quatre catégories d'organismes de bienfaisance enregistrés (OBE) auprès de l'Agence du revenu du Canada, ce sont les organisations religieuses qui bénéficient le plus de la dépense fiscale liée aux dons de bienfaisance. En 2010, elles récoltaient environ 40 % des dons de bienfaisance au pays, ce qui a occasionné une diminution des recettes fiscales de l'État fédéral estimée à 1,08 milliards de dollars. C'est sans compter que les OBE, dont les organismes religieux, profitent également d'autres allègements fiscaux, étant exemptés

d'impôts sur le revenu, de taxes foncières, municipales et scolaires et pouvant récupérer une partie des taxes à la consommation qu'ils sont autrement tenus de payer. Le professeur Luc Grenon fouille le sujet depuis quelques années. Et il soulève la question : quelle est la rationalité de voir l'État subventionner l'avancement de la religion au Canada, alors que les bénéficiaires qu'en tire la société sont contestables et peu démontrés?

Quels bénéficiaires publics?

Luc Grenon constate un décalage entre les fondements et les objectifs officiels derrière la dépense fiscale de bienfaisance et l'aide fiscale accordée aux organismes religieux : « Le droit et la politique fiscale qui conviennent aux organismes de bienfaisance en général sont utilitaristes. L'accent est mis sur les bénéficiaires et services que ces organismes procurent à la société. Ce droit et cette politique fiscale sont empreints d'une rationalité que la religion n'arrive pas à satisfaire. »

À titre d'exemple, il recourt à une analyse des discours sur le Budget qui remonte à 1995 : « Le gouvernement réfère à maintes reprises aux bénéficiaires et services offerts par les OBE lorsqu'il entend bonifier le régime fiscal qui leur est applicable, dit le chercheur. Le gouvernement n'a jamais, par ailleurs, référé aux activités purement religieuses de ces organisations, et à aucun moment on ne peut lire que l'avancement de la religion, en soi, constitue un objectif stratégique du gouvernement. »

Pourtant, les données objectives colligées à cinq reprises, de 1997 à 2010, indiquent que les organisations religieuses reçoivent la part du lion de cette dépense fiscale. Mais à quelles fins sert l'argent, concrètement?

Dans une recherche à paraître prochainement, Luc Grenon a analysé les activités des organisations





religieuses : « Chaque OBE a l'obligation de produire annuellement une déclaration de renseignements dans laquelle il doit indiquer, entre autres, le pourcentage en temps et en ressources qu'il consacre à chacun de ses trois principaux domaines d'activité. »

Les résultats de la recherche sont frappants! Tout d'abord, parmi les organismes religieux, un peu plus de la moitié (521 sur 1039) déclare investir 100 % de leurs temps et ressources à des activités exclusivement liées à la foi ou au culte religieux. En second lieu, en retenant l'interprétation la plus généreuse, les activités non religieuses – soit celles susceptibles de procurer un bénéfice public tangible – comptent pour à peine 15 %.

« Le droit n'exige pas strictement que les organismes religieux procurent des bénéfices publics tangibles, poursuit Luc Grenon. Il n'en demeure pas moins que la littérature réfère encore à ces bénéfices pour justifier, du moins en partie, que des privilèges fiscaux leur soient accordés. Les résultats obtenus écartent, à mon avis, l'argument et l'impression populaire. Comment justifier, même partiellement, leur statut fiscal privilégié par les bénéfices publics tangibles ou services qu'ils offrent, lorsque plus de la moitié déclarent n'y investir aucune ressource matérielle ou humaine? »

Le droit, en la matière, n'y peut rien

En droit, le statut d'OBE accordé aux organismes religieux ne dépend pas des bénéfices publics tangibles qu'ils génèrent. Dans la common law, la notion d'avancement de la religion jouit d'une

présomption de bienfait public dont les fondements, difficilement retraçables, pourraient remonter au 17^e siècle.

« En raison de la définition de "religion" élaborée par la common law et de cette présomption de bienfait public, la foi et la dévotion en un ou en plusieurs dieux suffisent, par elles-mêmes, à démontrer que la société, ou un segment de cette dernière, tire un bénéfice des activités purement religieuses menées par ces organismes », dit le professeur.

Au Canada, la définition de bienfaisance repose encore aujourd'hui sur l'arrêt *Pemsel*, une décision britannique rendue en 1891. *Pemsel* reconnaît quatre fins de bienfaisance, soit le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion et, enfin, toute autre fin bénéfique pour la collectivité reconnue par la loi comme fin de bienfaisance. Faute de définition législative, il appartient toujours aux tribunaux de déterminer ce qui relève de la bienfaisance, de faire évoluer le droit en la matière, surtout en ce qui concerne la dernière catégorie. Or, les tribunaux sont assujettis à certaines limites en matière de réforme du droit, cette prérogative appartenant plutôt au législateur.

« En ce qui concerne la bienfaisance et l'avancement de la religion en particulier, on se retrouve donc face à un *statu quo* parfait, dit le professeur Grenon. Malgré des demandes en ce sens, le législateur refuse d'intervenir pour fournir une définition plus moderne de bienfaisance alors que les tribunaux considèrent, à juste titre, qu'ils n'ont pas le pouvoir de le faire. » Les organismes religieux et leurs donateurs continueront

donc de bénéficier des avantages fiscaux relatifs à la bienfaisance tant qu'il n'y aura pas de volonté politique qu'il en soit autrement.

La Charte des valeurs québécoises : terreau fertile à la réflexion ou occasion ratée?

En marge du débat sur le projet de Charte des valeurs québécoises où on discute abondamment de neutralité de l'État en matière religieuse, la question des divers avantages fiscaux consentis aux organisations religieuses devrait être davantage analysée par le gouvernement, les propositions du gouvernement ne l'effleurant par ailleurs même pas, signale le professeur Grenon.

« Certains de leurs privilèges fiscaux se justifient ou s'expliquent mieux que d'autres, dit-il. On ne peut, par exemple, mettre dans le même panier l'exemption d'impôt, l'exemption de taxe municipale, le remboursement partiel des taxes à la consommation et les avantages fiscaux pour dons de bienfaisance. Leurs fondements, leurs impacts sur le Trésor québécois, le type d'organisme pouvant en bénéficier ou encore les conditions derrière leurs modes d'obtention ne sont pas les mêmes. Sans oublier que plusieurs de ces mesures fiscales échappent au législateur québécois, bien que le contribuable québécois en demeure concerné, en sa qualité de contribuable canadien. Des questions aussi fondamentales et complexes auraient mérité d'être débattues, ou du moins envisagées, en commission parlementaire. À ma connaissance, cela n'a pas été fait. »

LA DIVERSITÉ JURIDIQUE, LINGUISTIQUE ET CULTURELLE AU SERVICE DU DROIT INTERNATIONAL

Par Marc-André Ferron, étudiant en DIPIA

Après avoir brièvement pratiqué le droit criminel comme procureur, j'ai fait partie de la première cohorte de la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA). Cette maîtrise a pour objectif de développer les compétences nécessaires pour devenir un acteur de la scène internationale. J'ai rédigé des avis juridiques, participé à une simulation de négociation et plaidé devant un banc de juges internationaux lors du Concours de droit international Charles-Rousseau tenu en Roumanie.



Le projet de fin d'études de cette maîtrise peut mener à la réalisation d'un stage dans une organisation internationale. J'ai postulé pour un stage au sein du Tribunal spécial pour le Liban (TSL), dont le siège se trouve dans la banlieue de La Haye aux Pays-Bas. À mon grand bonheur, j'ai été retenu pour travailler dans l'équipe de défense de monsieur Hussein Hassan Oneissi.

Sous l'égide des Nations Unies, le TSL a été mis sur pied à la suite de la résolution 1757 du Conseil de sécurité qui prévoit la création d'un tribunal à caractère international chargé de poursuivre en justice les suspects de l'attentat du 14 février 2005 contre l'ancien Premier ministre du Liban, Rafic Hariri.

M. Oneissi fait face à cinq chefs d'accusation, dont celui d'avoir complété en vue de commettre un acte de terrorisme. J'ai réalisé à quel point les droits de l'accusé sont fondamentaux et doivent être respectés, surtout dans un contexte politique. Je

crois que plus l'accusation est lourde, plus le devoir de défendre est grand.

Je travaille dans une équipe composée de juristes de huit nationalités différentes. Nous provenons de divers systèmes juridiques, avons une culture juridique différente et parlons plusieurs langues. L'expérience de chacun est importante pour la préparation de la défense de M. Oneissi. Par exemple, lors de la rédaction d'une requête en communication de la preuve, nous appliquons le droit issu de la jurisprudence du TSL et des autres tribunaux pénaux internationaux, ainsi que le droit romano-germanique et la common law.

Une partie de mon travail consiste à analyser les éléments de preuve et à partager le fruit de mon analyse sous la forme de mémos. Ce travail permet de peaufiner mon style d'écriture et d'améliorer mes capacités en recherche. Je peux aussi confirmer à quel point la procédure d'enquête libanaise et celle

menée ultimement par le Bureau du Procureur sont complexes. Cependant, j'aime relever des défis et rendre intelligibles des éléments de preuve provenant de corps d'enquête différents. Les résultats de huit années d'enquête en représentent tout un!

La vie en dehors du tribunal est elle-même remplie d'apprentissages : nouvelle ville, nouveau groupe d'amis et nouvelle langue. J'effectue mes déplacements en vélo ou en tram et mon groupe d'amis est composé de juristes des différents tribunaux internationaux de La Haye. Nous partageons souvent sur nos conceptions du droit et ma réflexion sur le sujet s'enrichit sans cesse. Durant la semaine, je parle le français, l'anglais et aussi l'espagnol, puisque le TSL offre une variété de cours de langues à l'heure du midi.

De par l'ensemble de cette expérience, j'aurai maîtrisé de nouveaux outils qui me seront utiles tout au long de mon parcours professionnel.



FAIRE CARRIÈRE EN DROIT CRIMINEL ET PÉNAL

UNE PROFESSION PRATIQUE PASSE PAR UNE FORMATION PRATIQUE

Par Me Stéphanie Landry

Me **Stéphanie Landry** (LL.B. 2000) a été assermentée en décembre 2001. Depuis, elle occupe la fonction de procureure aux poursuites criminelles et pénales. Elle se spécialise depuis plusieurs années dans les dossiers de criminalité organisée. Elle est également chargée de cours à l'Université de Sherbrooke depuis une dizaine d'années. Elle dispense aussi de la formation à l'École du Barreau et à plusieurs corps policiers. Depuis l'automne 2012, elle consacre son enseignement au programme en pratique du droit criminel et pénal de la Faculté de droit.

Lorsque je repense au début de ma carrière, je revois la jeune stagiaire de 21 ans qui ne demandait qu'à aller à la Cour et à tout comprendre, le plus rapidement possible. J'ai été servie : mon maître de stage me laissait énormément de liberté, me remettait son « panier » de dossiers avec entrain et me permettait même de plaider devant la Cour d'appel. Une expérience hors de l'ordinaire... même le juge se demandait si une stagiaire pouvait plaider devant lui!

Le stage et les premières années de pratique au Directeur des poursuites criminelles et pénales ont comblé mes attentes, mon sens de l'initiative et ma soif d'apprendre. Comme procureure de la Couronne, j'ai été appelée à travailler dans toutes les sphères du droit criminel, du vol aux voies de fait, de la fraude au meurtre. Après quelques années à traiter plusieurs dossiers d'abus physiques et sexuels, particulièrement à l'égard d'enfants, j'ai choisi de m'orienter vers les dossiers en matière de drogues et de crime organisé. Comme m'avait dit mon mentor de l'époque, « un kilo de cocaïne suscite beaucoup moins d'émotions qu'une jeune victime! ». Encore aujourd'hui, mon choix de carrière me permet de relever toutes sortes de défis et d'être stimulée intellectuellement, tant par l'évolution constante du droit en la matière que par les questionnements juridiques pouvant survenir à toute heure du jour... ou de la nuit!

Pour certains, cette grande liberté quant à l'apprentissage de la gestion quotidienne de dossiers peut constituer un obstacle et être la source de maintes incertitudes. En effet, il n'est pas toujours facile de voler de ses propres ailes rapidement, surtout lorsque chaque décision que l'on doit prendre peut engendrer des conséquences importantes : l'insatisfaction ou l'indignation d'un plaignant, l'acquiescement due à une erreur d'inadvertance, la stigmatisation d'une mise en accusation...

À mon avis, la réponse à ces préoccupations se trouve en grande partie dans la mise en place du diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal. Au baccalauréat en droit, les étudiants n'ont qu'un seul cours obligatoire en droit pénal : 3 crédits sur un total d'environ 90, c'est bien peu pour outiller un futur avocat criminaliste à faire face aux défis quotidiens de la pratique! Avec la création du programme en pratique du droit criminel et pénal, une première québécoise, les étudiants ont enfin la possibilité d'être confrontés à nombre de situations inspirées du quotidien des procureurs de la Couronne et des avocats de la défense.

Outre plusieurs cours magistraux sur des sujets beaucoup plus pointus que ceux abordés au baccalauréat, les étudiants doivent mener de front 6 dossiers simulés, en personnifiant un procureur de la poursuite dans certains cas et un avocat de la défense dans d'autres. Ils sont donc susceptibles d'être appelés par un client en état d'ébriété à 23 h et de devoir gérer un dossier de violence conjugale où la victime ne désire plus témoigner, le tout dans la même journée.

Je suis extrêmement fière d'être partie au programme en pratique du droit criminel et pénal. Je suis de celles qui misent beaucoup sur la formation de notre relève. Nous avons besoin, comme confrérie mais surtout comme société, de pouvoir compter sur de futurs avocats motivés, compétents et désireux de viser toujours plus haut. Le diplôme de 2^e cycle est nécessairement un bon pas dans cette direction!

Voir nos stagiaires comme une valeur ajoutée



Nos stagiaires en droit, droit-MBA et droit-sciences de la vie sont :

Disponibles pour des stages dans toutes les régions

Encadrés par une équipe de professionnels

Évalués selon les plus hauts standards

Les mieux préparés pour vous livrer des résultats



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Voir au futur

USherbrooke.ca/ssp
819 821-7747



MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

LA PRATIQUE DE LA FIERTÉ

L'angle de la fierté, surtout celle d'appartenir à une *alma mater* qui sait se distinguer, semble revenir souvent dans mes rubriques. Loin de m'excuser, je vais récidiver sous la présente thématique de l'apprentissage par la pratique.

Je me suis déjà surpris à dire que la nouvelle génération d'étudiants était archicomblée de pouvoir accéder à une formation en droit des plus variées et touchant presque tous les nouveaux courants juridiques. On s'approprie même les anciennes chasses gardées en technologie et en science. Nous devenons encore plus incontournables dans les domaines de la politique, de l'économie, du droit international, sans oublier dans le règlement des différends. Or, dans mon temps... oups! Disons qu'il y avait surtout des cours traditionnels et que le droit de la santé à Sherbrooke en était à ses balbutiements.

Aussi, plutôt que de ronchonner sur mon sort, j'ai décidé en septembre dernier de me faire le plus beau des cadeaux d'anniversaire : un retour aux études, tout en conservant mon travail. Je fais maintenant partie de la cohorte 16, la meilleure, dans le programme du diplôme de 2^e cycle en prévention et règlement des différends (PRD) au Campus de Longueuil. La fierté a encore pris du galon.

Je m'attendais à une onde de choc angoissante. D'abord l'âge – un retour aux études après plus de 20 ans –, puis ma capacité d'apprentissage et mon acceptation par le groupe. La liste était longue. Très vite, j'ai réalisé que j'avais ma place dans ce programme, qui est tellement bien construit. Je suis entouré de professeurs chevronnés et pédagogues et je côtoie des collègues de classe ayant des parcours

de vie tout aussi intéressants les uns que les autres. Mais un constat s'imposait, je devais apprendre à changer de culture si je voulais faire face de façon plus sereine à l'évolution du droit nouveau, surtout à l'aube des changements préconisés par le Code de procédure civile, entre autres.

Ma formation initiale en droit baignait dans une philosophie du droit plus distributive. Mes valeurs ayant évolué avec le temps, je devenais mûr pour un changement qui me correspondait davantage et qui gardait le cap vers une pratique axée sur l'international. On choisit d'améliorer son coffre d'outils. L'une des clefs du succès du programme de PRD tient du fait qu'en plus de la portion didactique, notre professeur insère de longues séances de pratique, souvent d'une demi-journée. En équipe, nous simulons des séances de négociation basées sur des faits véridiques. Ces face-à-face sont très prenants et nous permettent de mettre en pratique les notions nouvellement apprises. Les caractères peuvent parfois s'échauffer, mais au bout du compte, rien ne vient perturber l'esprit du groupe. Cette formation par les pairs peut être épuisante, mais ô combien formatrice.

Si, le matin, je me rends à mes cours en « courant », à la fin de la journée, je sors du Campus exténué, mais rayonnant de fierté d'avoir réintégré cet univers universitaire, la tête pleine d'idées pour un meilleur lendemain. Du vrai bonheur!

Me **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982)
Président de l'Association des diplômés en droit de
l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



Chaque année, l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) organise des activités permettant aux diplômés de tisser des liens avec leur *alma mater*, de renouer avec d'anciens camarades de classe ou de cultiver leur réseau de contacts. Peu importe la raison qui motive nos diplômés, le plaisir y est assuré!

LES ACTIVITÉS DE L'ADDUS : TOUTES LES RAISONS D'Y PARTICIPER SONT BONNES

RETROUVAILLES 2013

Une journée empreinte de souvenirs

Sous la coprésidence d'honneur de **Robert Hall** (LL.B. 1983) et de **Manlio Del Negro** (LL.B. 1983), les Retrouvailles 2013 des promotions se terminant par 3 ou 8 se sont tenues le 26 octobre dernier. En tout, quelque 200 diplômés ont participé tout au long de la journée aux différentes activités organisées spécialement en leur honneur.

En après-midi, des visites guidées, des activités gratuites de formation continue et l'assemblée générale de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) ont permis aux diplômés de visiter à nouveau les lieux qui les ont vus devenir des juristes.

Le visage lumineux et le sourire aux lèvres, certains d'entre eux ont passé un bon moment à feuilleter leur album de finissants. Anecdotes, souvenirs et rires étaient au rendez-vous! Et comme toujours, la visite de l'EnDroit en a fait sourire plus d'un. Plusieurs ont redécouvert les photos des diplômés prises avec la fameuse roche, l'emblème de la Faculté depuis son emménagement dans l'édifice Albert-Leblanc en 1971. Les générations se succèdent et la roche est toujours aussi populaire! Encore en 2013, de nombreux finissants y ont immortalisé leur passage à la Faculté lors de la Collation des grades.

En fin de journée, les diplômés se sont retrouvés au Théâtre Granada pour le fameux banquet des promotions. Une soirée mémorable empreinte, comme toujours, de souvenirs, de rencontres agréables et de plaisir.



Les coprésidents des Retrouvailles 2013, Robert Hall et Manlio Del Negro.



Que de plaisir à feuilleter les albums de finissants!



La promotion 1963



La promotion 1973



La promotion 1978



La promotion 1983



La promotion 1988



La promotion 1993



La promotion 1998



La promotion 2003



La promotion 2008

COCKTAIL DE MONTRÉAL

Une activité de plus en plus populaire

Sous la présidence d'honneur de Me **Nicola Di Iorio** (LL.B. 1981), associé chez Heenan Blaikie, le cocktail annuel de Montréal a eu lieu le 24 avril au Club Universitaire de Montréal.

Généreusement soutenu par Grondin Savarese, l'événement avait pour thème *Au-delà du droit*. Au plus fort de la soirée, quelque 140 diplômés du Grand Montréal et d'ailleurs étaient présents, ce qui constitue sans aucun doute une participation record!



Le président d'honneur du cocktail de Montréal, Nicola Di Iorio.



Paul-Matthieu Grondin de Grondin Savarese, en compagnie du doyen, Sébastien Lebel-Grenier, et du président de l'ADDUS, Neville-Warren Cloutier.



Les activités de l'ADDUS, des occasions de renouer avec d'anciens camarades de classe.

COCKTAIL DE QUÉBEC

Un retour dans la Vieille Capitale fort apprécié

Sherbrooke présent à Québec; D'hier à aujourd'hui : un thème évocateur pour le cocktail de Québec dont la coprésidence était assurée par M. **Robert Normand** (LL.L. 1960) et Me **Antoine Pellerin** (L.L.B. 2009). L'événement, qui a eu lieu le mardi 14 mai au Cercle de la Garnison, a rassemblé plus d'une cinquantaine de diplômés qui œuvrent dans la Vieille Capitale.

Le dernier cocktail organisé à Québec avait eu lieu au printemps 2009. Devant le succès de la soirée, l'ADDUS a décidé de tenir des cocktails à Québec plus régulièrement, et ce, pour le plus grand plaisir des diplômés de cette belle région.



Le président de l'ADDUS, Neville-Warren Cloutier, les coprésidents d'honneur du cocktail de Québec, Antoine Pellerin et Robert Normand, et le doyen, Sébastien Lebel-Grenier.



Une cinquantaine de diplômés de la Vieille Capitale se sont retrouvés avec plaisir au Cercle de la Garnison.

Des occasions en or de cultiver son réseau

Les activités organisées par l'ADDUS et la Faculté de droit sont certes des occasions pour les diplômés de tisser des liens avec des collègues hors de leur cercle professionnel habituel, mais aussi de cibler des personnes qui partagent leurs valeurs et leur vision et qui pourraient devenir d'éventuels collaborateurs.

Être diplômé de la Faculté de droit, c'est appartenir à une communauté de plus de 7 500 membres, répartis un peu partout sur le globe. Les possibilités de créer des liens et de cultiver son réseau sont infinies et l'équipe de l'ADDUS et de la Faculté souhaite que ses activités de réseautage soient de plus en plus populaires et courues.



Cocktail de Montréal : **23 avril 2014**

Cocktail de Québec : **7 mai 2014**

Retrouvailles des promotions
se terminant par 4 et par 9 : **25 octobre 2014**

Vous recevrez par courriel des invitations officielles.
Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Les photoreportages de toutes les activités sont accessibles au **USherbrooke.ca/droit/diplomes**
(menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »)

SAVIEZ-VOUS QUÉ?

L'ADDUS est maintenant présente sur les réseaux sociaux!

Vous pouvez suivre toutes les nouvelles en accédant à ses pages Facebook et LinkedIn, sous le nom officiel Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke.

Mélanie Arcand (LL.B. 1998, DDN 1999) est la nouvelle présidente du conseil du Centre local de développement Domaine-du-Roy à Roberval.

Josée Audet (LL.B. 1987) a été nommée commissaire de la Commission des lésions professionnelles.

Jad-Patrick Barsoum (LL.B. 2008) a remporté un concours oratoire lors du congrès du American Bar Association-Young Lawyer. Son sujet était « Spam or SPAM: which one is worst? ». Ce concours réunissait des participants des États-Unis, d'Angleterre, d'Irlande et du Canada.

Simon Beauchesne-Paquette (LL.B. 2008) a été nommé directeur des affaires juridiques et du développement des affaires de la société Paquette & Associés, s.e.n.c.r.l., Huissiers de justice.

Chantal Bernier (LL.L. 1977) a été nommée, à titre intérimaire, commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Elle était commissaire adjointe depuis décembre 2008.

Geneviève Bernier (LL.B. 2007) et **Solem Panneton-Jutras** (LL.B. 2009) ont participé à la compétition Rose du désert qui a lieu en octobre 2013. Exclusivement réservée aux femmes, cette course dans le désert marocain a pour objectif principal d'amasser des dons pour les enfants défavorisés.

Joëlle Boisvert (LL.B. 1987) a été nommée associée-directrice du bureau de Montréal de Gowlings.

Simon Boulianne (LL.B. 2012) a terminé au 1^{er} rang de son groupe (sur près de 1000 étudiants) lors de son examen du Barreau du Québec.

Claude Carignan (LL.B. 1987) a été nommé nouveau leader du gouvernement fédéral au Sénat par le Premier ministre Stephen Harper.

Matthew Cassar (LL.B. 2008, MBA 2008) a reçu la distinction de Partenaire mondial d'hébergement de l'année 2013 de Microsoft. Il est cofondateur et vice-président à la direction de Sherweb.

Jean-Claude Chabot (LL.L. 1977) a remporté le prix du Mérite du Barreau d'Arthabaska.

Jean Charest (LL.B. 1980) a reçu le titre de docteur d'honneur de l'Université Bishop's pour ses services rendus à la collectivité québécoise. Il a également été élu au CA de Publicis Worldwide.

Vincent Chiara (LL.B. 1984) a été nommé Avocat d'affaires de l'année 2013 par le magazine Le Monde Juridique. L'honneur souligne sa contribution remarquable à l'essor du secteur immobilier privé au Québec. Me Chiara est président du Groupe immobilier Mach.

Michel Clair (LL.L. 1972) a été nommé membre et président du Comité de la rémunération des juges.

Marcel Corriveau (LL.L. 1972) a été élu maire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Michael D'Souza (LL.B. 2005, DDN 2006) a été nommé associé de la firme Prud'Homme Fontaine Dolan, s.e.n.c.r.l.

Isabelle Gobeil (LL.B. 1997) a été nommée directrice du Centre communautaire juridique de Québec.

Nicolas Héon Bourgeois (LL.B. 2001) a été nommé associé chez Bélanger Sauvé à Montréal.

Charles N. K. Hoang (LL.B. 2008, MBA 2008) s'est joint à l'équipe installée au Vietnam du Harvey Law Group, un cabinet implanté en Asie depuis 21 ans.

Scott Hughes (DESS DPS 1996) a été nommé membre du Tribunal des droits de la personne pour la période du 8 avril 2013 au 7 avril 2015. Il est juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile à Montréal.

Mélanie Jacques (LL.B. 2002) a été nommée associée chez Dentons à Montréal.

Daniel Jouis (LL.B. 1984) a été nommé commissaire de la Commission des lésions professionnelles.

Sylvie Lambert (LL.B. 1988) a été nommée régisseuse de la Régie du logement. Elle était auparavant membre de la Commission des transports du Québec.

Joanie Lapalme (LL.B. 2007, M.Sc. 2009) a été désignée *Leader de demain* dans la catégorie pro bono et implication sociale lors du Gala de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Elle pratique au cabinet Fasken Martineau de Montréal.

Éric Lavoie (LL.B. 2005, DDN 2006) a été nommé associé de la firme Prud'Homme Fontaine Dolan, s.e.n.c.r.l.

Chloé Lépine (LL.B. 2012) a terminé au 2^e rang de son groupe (sur près de 1000 étudiants) lors de son examen du Barreau du Québec.

Louis Marquis (LL.B. 1986) a reçu la distinction honorifique Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec et a été nommé professeur associé à la faculté de droit de l'UdeM. Ancien doyen de la Faculté, il est directeur général par intérim de l'ÉTS.

Denis Marsolais (LL.B. 1980, DDN 1981) a été nommé membre et président de la Commission municipale du Québec. Il était sous-ministre du ministère de la Justice.

Christian Paradis (LL.B. 1996) a été nommé ministre du Développement international.

Julie Patry (LL.B. 1998) a obtenu la prestigieuse bourse d'études supérieures du Canada Vanier dans le cadre de ses études supérieures à l'UdeM.

Mathieu Piché-Messier (LL.B. 1997) a été nommé chef du groupe de pratique Litige commercial au bureau de Montréal du cabinet BLG.

Michèle Plomer (LL.B. 1994) a lancé son roman *Empois*, dernier tome de sa trilogie Dragonville.

Martine St-Yves (LL.B. 1995) a reçu le Prix Monseigneur Lafèche remis par le Collège Lafèche. Cette reconnaissance est remise annuellement à une ancienne étudiante ou un ancien étudiant qui s'est particulièrement distingué par l'excellence de ses réalisations et par son engagement social.

Jérôme Turcotte (LL.B. 2009, MBA 2009) a été embauché par le service Juripop Affaires et agira également à titre de directeur du bureau de Juripop à Longueuil.

Martine Vanasse (LL.B. 1991) a été nommée directrice générale et chef du service juridique pour l'Asie Pacifique de Natixis, une banque d'investissement française. Elle est en poste à Hong Kong.

Claude Villeneuve (LL.B. 1991, DESS DPS 1995) a été honoré par le Barreau du Québec en reconnaissance de son travail à la suite de l'accident ferroviaire de Lac Mégantic.

NOUVEAUX MAGISTRATS

Jean Faullem (LL.B. 1993) a été nommé Juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile à Gatineau. Auparavant, il exerçait au sein de l'étude Noël et associés, où sa pratique était spécialisée en litige civil et commercial.

Stéphane Godri (LL.B. 1995) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Longueuil. Il était depuis 2008 procureur en chef adjoint à Longueuil et, depuis 2011, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Lucie Morissette (LL.B. 1989) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre de la jeunesse et la Chambre civile à Rimouski. Elle était auparavant juge de paix magistrat.

Marc Nadon (LL.L. 1973) a été nommé juge à la Cour suprême du Canada. Il était auparavant juge à la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale.

Thierry Nadon (LL.B. 1993) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Montréal. Depuis 2005, il était procureur en chef adjoint au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales à Montréal.

Sonia Rouleau (LL.B. 1987) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre de la jeunesse à la Ville de Saguenay. Depuis 2010, elle était procureure en chef adjointe pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LA TOUCHE PERSONNELLE POUR VOS ASSURANCES



La Personnelle, votre **nouveau** partenaire en
assurance de groupe auto, habitation et entreprise !

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Demandez votre soumission
lapersonnelle.com/udes

1 888 476-8737

La bonne combinaison.